



Rapport de l'Evaluation Finale Externe

« Projet d'Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso »



Atelier de réflexion sur un document de stratégie de communication proposé par l'AGL, 25 au 26 mai 2021, Salle de conférences de l'hôtel Ramada à Ouagadougou.

Version Finale

Juin 2023



Avertissement

Ce rapport ne reflète que l'opinion du Consultant chargé de l'évaluation. Il ne représente pas nécessairement la conclusion de OIM et de l'ONUDC, ni du projet « Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso ». Le consultant assume entièrement, et en accord avec les principes d'indépendance, de rigueur méthodologique et de professionnalisme évoqués dans sa proposition technique, les analyses, les enseignements et les recommandations développés dans le présent rapport.

Pour plus d'information sur la présente évaluation finale, prière prendre contact avec : Organisation Internationale pour la Migration (OIM) au Burkina Faso, www.iom.int , Ouagadougou, Burkina Faso
Quartier Ouaga 2000 - Arrondissement 12, Secteur 52,
01 BP 6067 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Chef de Mission

Aissatou GUISSÉ KASPAR
Email : akaspar@iom.int

Immigration and Border Governance Programme Coordinator

Idelki FAMILIA
Email : ifamilia@iom.int

Chef de projet

ABRESSE Kokou Innocent
Email : KIAbresse@iom.int

Point Focal du Programme

ILBOUDO Pascaline
Email : pailboudo@iom.in



Tableau 1 : Récapitulatif du projet

Pays	Burkina FASO
Titre et code	Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso; Projet IB.0224
Secteurs	Consolidation de la paix et cohésion sociale
Zone d'intervention du programme	- Région de l'Est : Communes de Kantchari, de Diapaga et de Fada N'Gourma ; - Région du Sahel : Communes de Dori et de Seytenga - Région du Centre : Commune de Ouagadougou ; - Région des hauts bassins : Commune de Bobo Dioulasso.
Données de base	- Date de démarrage : 7 janvier 2021 - Durée additionnelle du projet en mois : 06 mois - Fin prévue de l'opération : 6 janvier 2023
Bénéficiaires directs	4106 récipiendaires dont : - lieux de détention (562 agents), - points d'entrée (119 agents) - districts sanitaires (38 agents) - lieux de détention (3 387 prisonniers/prisonnières).
Institutions gouvernementales	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale ; Ministère de la Santé ; Ministère de la Sécurité ; ministère de la Justice ; ministère des Droits humains et de la Promotion civique ; Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
ONG et OSC participantes	Société civile représentée par l'Association Génération Lumière
Principal bailleur	Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix
Budget	OIM : \$ 1 100 000 ONUDC : \$ 900 000 Total PBF : \$ 2 000 000
Type d'évaluation	Evaluation finale externe

Ce rapport a été mandaté par l'OIM et l'ONUDC au Burkina Faso. Les commentaires contenus dans ce rapport reflètent uniquement l'opinion de l'évaluateur indépendant.



SIGLES ET ABREVIATIONS	5
Liste des tableaux	5
I. RESUME EXECUTIF	7
1.1 Contexte et Justificatif du projet.....	7
1.2 Théorie de changement.....	8
1.3 Les différentes parties prenantes.....	8
1.4 Résumé des résultats de l'évaluation	9
1.5 Synthèse des recommandations.....	17
II. APPROCHE ET METHODE DE L'EVALUATION	18
2.1 Approche méthodologique	18
2.2 Méthode et outils de collecte/échantillonnage	19
2.3 Difficultés et limites de l'évaluation.....	21
III. PRINCIPAUX POINTS RÉSULTANT DE L'ANALYSE	21
3.1 Résultats des indicateurs	21
3.1.1 Niveau des indicateurs de performance des résultats des objectifs No1 et No2.....	21
3.1.2 Analyse de quelques indicateurs.....	25
3.2 Réponses aux questions de recherche critère par critère de l'OCDE-CAD.....	27
3.2.1 Pertinence : Satisfaisante.....	27
3.2.2 Cohérence : Très satisfaisante	29
3.2.3 Efficacité : Modérément satisfaisante	31
3.2.4 Efficience : Très satisfaisante	37
3.2.5 Effet/Impact : Modérément satisfaisante	39
3.2.6 Durabilité : Satisfaisante	40
3.2.7 Genre, inclusion et droits humains	42
3.2.8 Leçons apprises, bonnes pratiques, faiblesses/contraintes.....	43
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	47
4.1 Conclusion	47
4.2 Recommandations	49
3 Annexes	52
Annexe_0 : liste des documents consultés	52
Annexe_1-TDR de l'évaluation finale.....	52
Annexe_2-Matrice d'évaluation	52
Annexe_3-lien outils électroniques sur Kobotoolbox.....	52
Annexe_4-Liste des personnes rencontrées.....	54
Annexe_5-Base de données nettoyées Finale.....	54
Annexe_6 : Questionnaires quantitatifs en Word	54



SIGLES ET ABREVIATIONS

ABDH	Approche basée sur les droits humains
APL	Agent de première ligne
AGL	Association Génération lumière
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CAD	Comité d'aide au développement
DGAP	Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
DGJPS	Direction générale de la Justice pénale et du sceau
DGSP	Direction Générale de la Santé Publique
FSI	Force de sécurité intérieure
FAJ	Fonds d'assistance judiciaire
GAR	Gestion axée sur les résultats
GSP	Gardes de Sécurité Pénitentiaire
MACO	Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou
MAC	Maison d'arrêt et de correction
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU DC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OIM	Organisation internationale pour la migration
OSC	Organisation de la société civile
PBF	Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies
PTF	Partenaires techniques et financiers
PHS	Prison de haute sécurité
SNU	Système des Nations Unies
SMT	Senior Management Team= directeur pays, directrice programme, Directeur finance.
ToC	Théorie de changement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif du projet

Tableau 2 : Echelle d'appréciation des performances selon les critères d'évaluation

Tableau 3 : Récapitulatif des recommandations

Tableau 4 : Échantillon de l'enquête quantitative

Tableau 5 : Indicateurs de performance des résultats

Tableau 6 : Niveau d'atteinte des indicateurs de 2.2 et 2.3

Tableau 7 : Evolution de l'exécution budgétaire par année de janvier 2021- Décembre 2022

Tableau 8 : Points forts et points de vigilance du projet PBF-Covid-19



REMERCIEMENTS

Nous voudrions remercier très chaleureusement l'ensemble de l'équipe de l'OIM et l'ONU DC au Burkina Faso et en particulier l'équipe en charge de la mise œuvre opérationnelle du projet, ainsi que toutes celles et ceux qui se sont rendus disponibles pour répondre à nos questions, et ont rendu cette évaluation agréable et passionnante par leur accueil et la qualité des discussions.



I. RESUME EXECUTIF

1.1 Contexte et Justificatif du projet

Lorsque la pandémie de Covid-19 s'est répandue dans le monde entier au cours des premiers mois de 2020, les pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord ont mis en œuvre diverses mesures pour limiter la propagation du virus, telles que la fermeture des frontières entre les pays et le confinement partiel ou total à l'intérieur des pays. Ces restrictions de mobilité, ainsi que l'impact socio-économique de la crise Covid-19, ont considérablement impacté les besoins, les aspirations et les capacités des migrants à se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des deux régions.

La Covid-19 a multiplié les risques pour les personnes en mouvement, beaucoup se retrouvant bloquées dans des situations précaires, et d'autres faisant face à des difficultés dans la poursuite de leurs voyages qui sont devenus plus coûteux et incertains. Ces migrants sont sous informés sur la maladie et les soins ; en plus leur acceptation et leur intégration par les populations deviennent de plus en plus restreintes. Pendant que les frontières sont traditionnellement connus comme étant des portes d'entrée des épidémies, et donc des vecteurs de la propagation des maladies si elles sont mal gérées, les lieux d'emprisonnement quant à eux vont de pairs avec la promiscuité et permettent la propagation des maladies infectieuses. Dans ce contexte sanitaire, de nombreux détenus ont vu leurs droits réduits, n'ayant pas accès à une sensibilisation, aux soins ou matériel nécessaires et aux visites de leurs proches.

En effet, l'unité de Gouvernance de l'Immigration et des frontières (IBG « Immigration and Border Governance ») de l'OIM et l'ONUDC ont conjointement mis en œuvre le projet pour lutter contre les conséquences négatives pour les migrants. Dans cette optique le projet « Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso » a été développé avec pour objectif d'assurer que la riposte à la pandémie intègre les droits humains, évite la stigmatisation des migrants et des détenus, afin de réduire le risque de conflits, et allie la santé et la sécurité¹. Sous le financement des fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la paix, cette réponse s'est appuyée sur deux principaux piliers, à savoir :

(i) la prévention de la détérioration du climat social entre populations et acteurs de première ligne de la lutte contre la Covid-19. Cela passera par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de gestion sanitaire dans les points d'entrée frontaliers, et (ii) la mise en place du dispositif pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention, afin de garantir le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

Après vingt-quatre (24) mois d'exécution de ce projet, l'OIM et l'ONUDC ont commandité une évaluation finale externe en vue de fournir aux parties prenantes et en particulier aux gestionnaires, une appréciation sur les progrès réalisés suivant les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité en vue de tirer les leçons apprises et les bonnes pratiques pour

¹ Extrait du TDR



la conception et la mise en œuvre des projets similaires dans le futur. Il s'agit d'une évaluation sommative conduite au bénéfice de l'OIM et l'ONU DC, qui sont les agences de mise en œuvre.

1.2 Théorie de changement

Les résultats escomptés au terme de la mise en œuvre du projet se traduisaient par une prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la Covid-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso aux fins de garantir le respect des droits des justiciables et restaurer la confiance aux institutions.

Cela passera par un changement transformationnel entre les APL et les populations riveraines/transporteurs/voyageurs/détenues qui les rendraient plus respectueuses des principes des droits humains, évitant la stigmatisation et les conflits pour la santé et la sécurité au niveau des points d'entrée et dans les centres de détention, en vue de fournir des services de qualité aux populations.

La conjonction des facteurs nécessaires à l'atteinte de ces résultats a été déclinée dans **une théorie de changement** stipulant que : les risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la Covid-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso, seraient atténués et les acteurs (APL) seraient plus efficaces à garantir le respect des droits des justiciables et restaurer la confiance aux institutions :

- Si les agents de l'État de première ligne aux points d'entrée de Seytenga et de Kantchari protègent les usagers de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la Covid-19 et contribuent à la restauration de la confiance avec et entre les populations ;
- Si le dispositif de prévention et de gestion de la Covid-19 dans les lieux de détention est renforcé pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

1.3 Les différentes parties prenantes

Une diversité d'acteurs a été associée à la mise en œuvre du projet. Les principales parties prenantes peuvent être regroupées comme suit :

i) **Bailleur de fonds** : le partenaire financier est le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies (PBF). Il met à disposition les ressources financières à travers des décaissements progressifs sur la base de l'état d'avancement physique et financier ;

ii) **Agences de mise en œuvre** : L'OIM et l'ONU DC au Burkina Faso. Les deux agences sont récipiendaires des fonds mis à disposition par le PBF. L'OIM assurera le rôle d'agence chef de file, au vu de son expérience en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale.

En effet, l'OIM a en charge actuellement un portefeuille PBF composé de 4 projets et elle assure le leadership dans 3 de ces projets. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) intervient au Burkina Faso depuis 2003 et accompagne le Gouvernement du Burkina Faso sur une base de programmation périodique (UNDAF, Plans triennaux et annuels), dans les domaines de la migration, de la gouvernance de l'immigration et des frontières, de la stabilisation communautaire (consolidation de la paix et cohésion sociale, prévention/gestion des conflits), de la protection des migrants et de la gestion des situations d'urgence.



Depuis 2014, le Programme Sahel de l'**ONUDC** œuvre pour le renforcement des capacités de systèmes de justice pénale à lutter de manière effective contre le trafic de drogue, les trafics illicites, le crime organisé, le terrorisme et la corruption dans la région. Le Burkina Faso est soutenu dans la modernisation de la justice pénale et l'alignement de l'ensemble de la chaîne pénale aux normes et standards internationaux en matière de respect des Droits de l'homme, la promotion de l'Etat de droit et la sécurité. L'un des piliers de ce programme est le soutien à l'amélioration de l'accès et du traitement des personnes en contact avec le système judiciaire et l'amélioration de la gestion des prisons conformément aux normes et standards internationaux. C'est dans ce cadre que l'ONUDC a soutenu le système pénitentiaire du Burkina Faso à faire face aux risques sécuritaires et de radicalisation avec le nombre important de détenus violents extrémistes, la détérioration de la sécurité. A cette fin, l'ONUDC a mis en œuvre plusieurs activités notamment l'audit de sécurité des deux plus importantes prisons du Burkina Faso, le développement d'un outil d'évaluation du risque et de classification des détenus mise en œuvre par trois équipes formées et déployées à la PHS, MACO et la prison de BOBO, en outre l'ONUDC a renforcé la capacité de 42 Directeurs de prison. Selon la répartition du travail pour la mise en œuvre du projet, OIM était responsable de la réalisation du Résultats 1 et ONUDC était responsable de la réalisation du résultat 2.

iii) **Au niveau des points d'entrée**

Les acteurs au niveau des points d'entrée sont constitués des riverains, des usagers de la route et les agents de première ligne qui sont les forces de sécurité intérieure, les agents de santé et les agents de l'élevage.

iv) **Au niveau des centres de détention**

Les détenus, le personnel de la sécurité pénitentiaire (GSP) et leurs assistants, les agents de santé, les travailleurs sociaux.

v) **Partie Etatique** : Il s'agit du ministère de la Justice (DGAP, DGJPS, Juges, Procureurs, Directeurs prisons, FAJ, la Commission d'Assistance Judiciaire, la Direction générale des droits humains), ministère de la Santé (Directions régionales de la santé de l'Est), le CSPS.

vi) **ONG locale partenaire de mise en œuvre** : l'association Génération Lumière, partenaire d'exécution du projet a été impliquée, à travers le volet « Communication sur les risques et engagement communautaire (RCCE) ».

1.4 **Résumé des résultats de l'évaluation**

Conformément aux termes de référence de la mission, l'élaboration du rapport d'évaluation finale du projet s'est focalisée sur l'examen de sa performance basée sur l'évaluation des critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité de l'intervention.

La performance du projet a été évaluée sur la base d'une échelle de notation allant de 1 à 6 correspondant à : 1 (Très Insatisfaisant) ; 2 (Insatisfaisant) ; 3 (Modérément Insatisfaisant) ; 4 (Modérément Satisfaisant) ; 5 (Satisfaisant) ; 6 (Très Satisfaisant).

Très satisfaisante: les résultats attendus ont été atteints comme – ou mieux – que prévu (6/6) ; lorsque les activités mises en œuvre ont permis d'atteindre ou de dépasser les résultats escomptés du projet



Satisfaisante : les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs (5/6) ; lorsque les activités réalisées ont permis d’atteindre des résultats dont les aspects positifs sont apparus plus importants que les aspects négatifs

Modérément satisfaisante: les aspects positifs sont importants mais les acquis restent fragiles (4/6) ; si les résultats atteints sont significatifs et qu’ils présentent des aspects positifs importants mais que les acquis restent fragiles.

Modérément insatisfaisante : les résultats obtenus sont encourageants, mais nécessitent des efforts supplémentaires pour combler les attentes (3/6)

Insatisfaisante : les aspects positifs sont faibles par rapport aux aspects négatifs (2/6)

Très insatisfaisante : les aspects positifs sont trop faibles comparés aux aspects négatifs (1/6)

La notation a été calculée à partir des notes de chaque critère défini et rapportées au poids du critère à travers ses questions évaluatives. Les notes sont arrondies afin qu’elles apportent une indication chiffrée de performance sans prétendre être une mesure scientifiquement exacte.

Tableau 2 : Echelle d’appréciation des performances selon les critères d’évaluation

Note	Appréciation	Catégorie
6	Très satisfaisante	Satisfaisante
5	Satisfaisante	
4	Modérément satisfaisante	
3	Modérément insatisfaisante	Insatisfaisante
2	Insatisfaisante	
1	Très insatisfaisante	

De manière globale, la performance du projet mis en place par l’OIM et l’ONUDC au Burkina Faso s’avère **satisfaisant** avec de nombreux points forts identifiés (tableau 8) mais aussi avec des points de vigilance. Il a reçu **une note finale de 5/6** selon le barème CAD développé², et donc qualifié de **Satisfaisante**. Cette note est obtenue à partir de la moyenne des notes pour les différents critères évalués (**Pertinence : 5/6 ; Cohérence : 6/6 ; Efficacité : 4,5/6 ; Efficience : 6/6 ; Impact : 4/6 ; Durabilité : 5/6**).

Par ailleurs il serait important de définir ces différents critères d’évaluation selon l’OCDE/CAD.

PERTINENCE :

Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l’intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue.

COHERENCE :

Mesure dans laquelle l’intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d’un pays, d’un secteur ou d’une institution.

EFFICACITE :

Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l’intervention ont été atteints, ou sont en train de l’être, y compris les résultats différenciés entre populations.

EFFICIENCE :

² https://www.ifad.org/documents/38714182/39748829/manual_f.pdf/53d8f759-9909-4c29-88e6-c6510f6f3128 , page 44



Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps.

DURABILITE :

Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer

IMPACT :

Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non.

Cette évaluation finale a suivi une approche de méthodes mixtes, à la fois quantitatives et qualitatives et a porté à la fois sur les processus de mise en œuvre du projet au niveau du consortium et ses partenaires et sur l'appréciation des effets au niveau des bénéficiaires finaux. En outre, elle s'est appuyée sur la documentation disponible et de nombreux entretiens avec les parties prenantes (OIM, ONUDC, l'équipe projet, acteurs étatiques en charge de la justice, de la garde pénitentiaire, de la gestion des postes de frontières, de la santé, de la promotion du genre et des droits humains, et les agents de première ligne dont les Forces de sécurité intérieure, les détenus, les usagers de la route et les populations riveraines des points d'entrée, etc.).

La pertinence : Satisfaisante avec une note de 5/6.

La pertinence de l'intervention est totalement vérifiée ; en effet, les objectifs, les activités et les résultats du projet répondent bien aux besoins concrets prioritaires liés aux problèmes identifiés des bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte pour adapter des approches d'intervention opérationnelles. C'est ainsi que dans l'objectif d'assurer une riposte à la pandémie qui intègre les droits humains, évite la stigmatisation et les conflits, et allie la santé et la sécurité, de nouvelles priorités des bénéficiaires sont prises en compte par le projet aussi bien au niveau des MAC, qu'au niveau des points d'entrée.

L'équipe du projet s'est appuyé sur une analyse justifiée des besoins cruciaux des bénéficiaires, réalisée au préalable avec les parties prenantes au niveau de la gestion des postes de frontières d'une part et d'autre part au niveau de la chaîne de gestion des détenus (détention et juridiction). En plus les acteurs clés ont été ciblé depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. La présente évaluation a pu confirmer que les activités mises en œuvre conviennent bien aux besoins des usagers de la route et des populations riveraines au niveau des points d'entrée des frontières et des détenus au niveau des centres de détention, dans le respect des droits humains des bénéficiaires, et en participant au renforcement de la cohésion sociale. En somme, l'initiative conjointe de l'OIM et l'ONUDC en collaboration avec toutes les parties prenantes, a pris en compte les priorités des bénéficiaires dans le nouveau contexte de la Covid19 par des actions de renforcement des capacités des agents de première ligne, mais également, la mise en place d'un cadre de dialogue fonctionnel entre les APL et les populations aux points d'entrée. Au niveau des MAC, les démarches d'assistance juridique aux détenus ont permis d'occasionner et d'accélérer les progrès sur le traitement des dossiers et l'organisation des procès. Ces actions très bien appréciées ont engendré une hausse considérable de demandes d'assistance juridique selon le témoignage du président de la commission d'assistance judiciaire (palais de justice de Bobo-Dioulasso). A titre d'exemple, 83



personnes détenues dont 21 femmes et 4 mineurs libérées ont bénéficié d'une assistance des parolés.

Somme toute, le projet s'est voulu être sensible et réactif vis-à-vis de l'évolution du contexte liée à l'avènement de la pandémie à travers la reformulation de certaines activités.

La cohérence : Très satisfaisante avec une note de 6/6.

Sur le plan de la cohérence externe, le projet PBF est parfaitement en cohérence avec les orientations universelles relatives aux droits humains et au développement durable et inclusif, Le projet contribue globalement in fine aux Objectifs de Développement Durable notamment les ODD 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces ». Le projet soutient l'opérationnalisation du Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (Effets UNDAF et résultats CPD/CPAP), dans son effet 4.1 « D'ici à 2020, les institutions, aux niveaux central et local, assument une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face aux risques » et dans son Objectif stratégique 1.1 : « promouvoir la bonne gouvernance Politique et administrative ». Le projet s'inscrit dans une approche fondée sur les droits humains. En effet, la question des droits humains a été intégrée dès la formulation du projet de façon transversale dans les objectifs et mieux elle a été le thème central dans le renforcement des capacités des acteurs. Conséquemment, ce projet s'inscrit dans la matrice d'actions prioritaires du programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso élargi (PUS-BF+), notamment l'axe 1 portant sur la Sécurité et de l'Etat de droit en lien avec la promotion de la cohésion sociale et l'axe 4 relatif à la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires.

En ce qui concerne la cohérence interne, notons que toutes les actions du projet sont en harmonie avec les lignes directrices de l'OIM, de l'ONUDC et sont conformes aux réponses apportées aux besoins et préoccupations des populations cibles. La complémentarité de ce projet s'illustre sur la couverture géographique car il se concentre à un niveau décentralisé, dans les chefs-lieux de province et les communes, et aussi en termes de thématique car le projet inclut la bonne gestion de l'épidémie par les APL, les détenus, les visiteurs, les GSP, les agents de service social et comme instrument de prévention de conflits et de renforcement de la cohésion sociale.

En particulier, l'unité de la Gouvernance de l'Immigration et des Frontières (Immigration and Border Governance) de l'OIM en tant qu'agence lead, a su coordonner la planification, et l'exécution des activités en harmonisant avec les actions de chaque partenaire au niveau des frontières. Ce projet a contribué à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'OIM notamment son plan stratégique mondial de préparation et de réponse (SRP) à la Covid-19 et son appui à la sécurité et la gouvernance des frontières.

Quant à l'ONUDC, ce projet est en cohérence avec son Programme Sahel (depuis 2014) qui œuvre pour le renforcement des capacités de systèmes de justice pénale à lutter de manière effective contre le trafic de drogue, les trafics illicites, le crime organisé, le terrorisme et la corruption dans la région. Le Burkina Faso est soutenu dans la modernisation de la justice pénale et l'alignement de l'ensemble de la chaîne pénale aux normes et standard internationaux en matière de respect des Droits de l'homme, la promotion de l'Etat de droit et la sécurité. Aussi, les réalisations du projet dans les MAC contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'ONUDC.



L'Efficacité : Modérément satisfaisante avec une note de 4,5/6.

Le concept de l'efficacité est plus puissant, et différent de l'efficience, car il signifie l'obtention du maximum de résultats atteints pour un minimum de ressources déployées.

En bref, le calcul de l'efficacité est symbolisé par la formule suivante : (Résultats maximum atteints) / (ressources minimales mises en place). Par manque de donnée de ressources minimales mises en place sur ce projet, il ne serait pas possible pour l'évaluateur de calculer la valeur de l'efficacité. Cette valeur pourrait nous donner alors le couple (efficience et efficacité) qui garantit la performance optimale du projet. Le rôle de l'équipe de gestion du projet a été déterminant malgré la faiblesse du dispositif de suivi & évaluation de l'OIM en tant qu'agence lead dans le sens où la mise en œuvre des activités qui sont la collecte, la remontée et la synthèse de données des réalisations et le renseignement du système interne n'a pas été dynamique (absence du suivi mensuel des indicateurs de performance, plan de suivi & évaluation ³non mis à jour régulièrement). La cause de cette défaillance est attribuée à la vacance du poste de responsable de M&E pendant une longue période de la gestion du projet avant d'être pourvu récemment. Malgré cela la tenue de l'atelier d'explication et planification animés par l'OIM et l'ONU DC pour harmoniser la compréhension des acteurs du terrain sur les objectifs et les indicateurs du projet a été appréciable. Faisant suite à l'observation des décalages de certaines activités planifiées, on estime que le projet a produit de résultats modérément satisfaisants qui ont été appréciés par les bénéficiaires et les acteurs. La fragilité du contexte a retardé les activités par intermittence. Ce qui a influé sur l'efficacité par moment et qui a justifié la requête d'extension. On peut citer certains résultats probants à l'actif de l'efficacité du projet :

- Une étude sur le niveau de base des indicateurs au démarrage du projet,
- Les évaluations du système judiciaire et les protocoles juridiques relatifs à la gestion des crises sanitaires dans les établissements pénitentiers,
- L'élaboration des modules de formation sur la prise en compte des approches Droits Humains et Genre dans la gestion de la pandémie COVID19 aux points d'entrée terrestres,
- La tenue des sessions de renforcement de capacités au profit des travailleurs de première ligne des frontières et des acteurs du système judiciaire,
- La remise de matériels pour la confection de masques dans les centres de détention,
- La mise à disposition des volontaires pour l'assistance juridique

Enfin, l'intervention du projet PBF n'a pas été mise en œuvre comme prévu ; elle a connu des retards significatifs.

L'Efficience : Très satisfaisante avec une note de 6/6.

L'efficience globale du projet PBF peut se mesurer par le rapport entre les financements octroyés et le nombre d'activités réalisées à travers ses deux (2) principaux résultats à atteindre. Les ressources financières ainsi réparties ont été exécutées suivant les procédures financières des deux agences (OIM et ONU DC). Ce sont des procédures du système des Nations Unies basées sur les normes internationalement reconnues comme faisant partie des bonnes pratiques de gestion financière. Les ressources sont décaissées versées par tranche après justification d'au moins 75% de la tranche

³ Un plan de suivi et d'évaluation est un tableau qui s'appuie sur le cadre logique d'un projet/programme pour détailler les exigences clés du suivi et de l'évaluation pour chaque indicateur et hypothèse



précédente auprès de PBF. Ce principe de décaissement et de justification des ressources est aussi appliqué par OIM avec l'ONG partenaire de mise en œuvre sur une base trimestrielle, avec le remplissage des Formulaires d'autorisation de financement et de certification de dépenses (FACE). A travers ce critère, l'évaluation a consisté à documenter comment les ressources humaines, matérielles et financières allouées au projet ont été utilisées. Il a aussi été question de savoir si le temps imparti au projet a été mis à profit de façon efficace pour produire les résultats constatés.

L'évaluation a fait le constat des réalignements au niveau des lignes budgétaires relatives à des changements de catégories, dans le souci d'atteindre les résultats escomptés, sans modifier le budget global. Cette modification est la conséquence de la pandémie de COVID 19 qui est entre autres des restrictions (fermeture des frontières terrestres et aériennes) et aussi de l'affluence à l'égard de certains équipements spécifiques tels que ceux de la protection individuelle, des portiques de désinfection, dont les délais d'achat sont prolongés.

Les résultats analysés relatifs à l'efficacité de ce projet sont :

- Budget et ressources financières disponibles et réalistes ;
- Budget prévu respecté et dépenser : nonobstant que le rapport financier du projet n'a pas encore été fait au moment de la présente consultation, et selon les éléments et informations à notre disposition, il est clairement établi que le budget total du PBF-Covid-19 a été dépensé conformément au plan de dépense et au respect de la procédure des finances de l'OIM et de l'ONUDC.

Les ressources financières planifiées dans ce cadre ont été mobilisées et exécutées conformément aux procédures des 2 agences d'exécution. Le taux d'exécution financière est évalué à 100 % des ressources du projet (extrait du rapport financier). Toutes les ressources humaines et matérielles mobilisées ont aussi été employées pour la réalisation effective des activités programmées.

Le budget total du projet PBF (par agence bénéficiaire) :

OIM	ONUDC
PBF 1ère tranche (70%)	
\$ 770 000	\$ 630 000
PBF 2ème tranche* (30%)	
\$ 330 000	\$ 270 000
Total	
\$ 1 100 000	\$ 900 000

Par ailleurs, au regard du budget du projet et sa répartition entre les activités et le fonctionnement, on peut conclure que ce projet dans sa planification initiale est très **efficace**.

Les objectifs visés sont atteints avec des résultats remarquables et durables (projet rentable), y compris avec des personnels suffisants et compétents.

La Durabilité : Satisfaisante avec une note de 5/6.

Citons les éléments et actions concevant la durabilité des résultats du projet :

- 1) *L'atelier d'actualisation et d'appropriation du manuel de procédures opérationnelles qui a permis d'informer et de sensibiliser les acteurs de la chaîne pénale et des postes de Police des frontières*



- sur les implications d'une menace épidémiologique et sur le fonctionnement de la chaîne pénale et les mesures opérationnelles à intégrer dans les pratiques sécuritaires à titre préventif.*
- 2) L'élaboration d'une stratégie de capitalisation de l'initiative d'assistance juridique à travers une évaluation de l'expérience des VNU et de recueillir les recommandations des acteurs opérationnels afin de capitaliser les résultats engrangés.*
 - 3) L'appui à la mise en place de procédures opérationnelles standardisées et de mécanismes d'information, éducation et communication sensibles aux conflits qui vont contribuer à pérenniser les interventions proposées : l'élaboration des SOP sanitaires et la mise en place du système de traitement à distance des dossiers judiciaires ; les cadres de concertation et les dialogues communautaires ; le cadre régional de la gestion des épidémies dans la région de l'Est et le CCR dans la région du sahel, le cadre national sur la gestion des frontières avec la CNF.*
 - 4) Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et des leaders communautaires contribuera sans doute à la continuité des interventions : la concertation et le dialogue pour renforcer la collaboration entre les agents de santé/de l'élevage/eaux et forêt et les FIS ; les cadres de concertation et les dialogues communautaires ;*
 - 5) Le changement progressif des mentalités induit par le projet, faisant du dialogue inclusif une méthode de gestion des différends, facilitera la durabilité des actions initiées par le projet : La sensibilisation des populations et des usagers de la route par des associations locales et les transporteurs a favorisé l'appropriation et la responsabilisation des acteurs locaux;*
 - 6) La documentation et le partage des bonnes pratiques/leçons apprises de la mise en œuvre facilitera, l'appropriation et la réplique des interventions du projet dans d'autres contextes à défis similaires ;*

En conclusion, on peut dire qu'une amorce de durabilité des activités est perceptible dans tous les résultats du projet, mais cette durabilité mérite encore d'être soutenue pour qu'elle soit irréversible en améliorant durablement la résilience des communautés (transporteurs, voyageurs, riverains, détenus). Toutes les parties prenantes recommandent un renforcement de ce projet et prévoir une phase d'atelier de capitalisation des acquis et la responsabilisation des communes et des services techniques pour assurer la pérennité des acquis du projet sur une durée plus importante.

Effets/Impact : Modérément satisfaisant avec une note de 4/6.

Le projet durant ses deux (02) années d'intervention a pu réaliser les activités qui ont concouru à l'atteinte des résultats. Compte tenu de la durée du projet, l'équipe d'évaluation a été en mesure d'apprécier les effets immédiats des actions du projet. Le premier effet du projet résulte de son caractère inclusif, qui a contribué à réunir les différents acteurs autour d'une même table (APL entre eux/et communauté). On note que les différentes sessions de cadre de concertation organisées entre les différentes parties par les partenaires d'implémentation a permis d'améliorer ce volet. Cette action a contribué à une amélioration de la confiance des communautés aux FDS à hauteur de 95 %.

Ainsi, dans le cadre du projet, les activités réalisées ont obéi au principe de causalité en engendrant des extrants et qui sont, effectivement, en train d'opérer des effets induits en termes de changements positifs sur le comportement des acteurs en matière de prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso. De manière significative, les effets positifs constatés au



cours de cette évaluation en termes de changements induits et qui sont assez illustratifs se résument, entre autres, comme suit :

- A la faveur de plusieurs formations reçues, des connaissances et des aptitudes sont acquises par plusieurs niveaux d'acteurs (les séances de formation des APL) dans le domaine de l'approche basée sur les droits humains dans la prévention et la gestion de la Covid-19
- Les actions de renforcement des capacités des APL et les campagnes de sensibilisation des populations et des usagers de la route ont contribué à la consolidation, le respect mutuel et la cohésion sociale.
- A travers la sensibilisation des populations, il ressort un accent réel et tangible mis sur la prise en compte du genre, diversité et droits humains aussi bien au niveau des points d'entrée que des maisons d'arrêt. Plus de 450 sessions de sensibilisations ont été réalisées par les animateurs au profit des populations. Pour les MAC, 2729 entretiens ont été réalisés au profit de 1005 détenus (dont 102 femmes et 117 mineurs) qui ont pu bénéficier d'une assistance juridique, ont été sensibilisés également sur leurs droits et devoirs et sur leur contribution à la prévention et à la riposte COVID-19.
- Le renforcement des capacités et la reconnaissance du rôle des acteurs locaux, femmes et hommes, dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale à différents niveaux ;

Selon les données de l'enquête, la confiance entre les communautés, les transporteurs, les voyageurs et les APL est passé d'un niveau « Peu confiant » à « Confiant ». La plupart des personnes interrogées confirme cette évolution en soutenant que le niveau de confiance entre les acteurs s'est amélioré sur la période de mise en œuvre du projet, comme en témoigne un agent de police : « Dans l'exercice de notre travail, nous constatons de plus en plus que la population riveraine et même les voyageurs et transporteurs nous donnent respect et confiance ».

Globalement, par rapport à la situation de référence, le projet a eu des résultats positifs à court terme sur les populations récipiendaires et sur l'ensemble de la communauté, mais toute fois l'arrêt des activités par les acteurs du projet (APL) risque de réduire les effets dans le moyen et long terme.

On note aussi la prise en compte des **thèmes transversaux notamment le genre et les droits humains** dans toutes les phases du projet PBF-Covid-19. Il s'agit particulièrement en ce qui concerne les droits humains au niveau des points d'entrée et des centres de détention :

@ À un meilleur état de santé,

@ À la liberté de déplacement,

@ Au droit de ne pas être soumis à un traitement dégradant pendant les contrôles de frontières

Et au niveau des lieux de détention

@ À un traitement humain/non dégradant,

@ À l'information sur la covid-19,

@ À l'hygiène (cadre de vie et kit hygiénique),

@ Au droit de visite.

⁴ Les ODD 10 et 16 : le projet contribue également à l'atteinte de l'ODD10 relatif à l'autonomisation des femmes et des filles et de l'ODD16 relatif à la promotion de sociétés pacifiques. Cette contribution passe par le renforcement des capacités des femmes et de filles pour les impliquer activement dans la prévention et la résolution des conflits d'une part, et d'autre part, par la formation des ACP et FDS pour la prise en compte du genre dans leurs procédures opérationnelles ainsi que la promotion des cadres de dialogue entre communautés, FDS et ACP pour le rétablissement de la confiance entre ces acteurs.



Signalons aussi que la composition de l'équipe de gestion du projet PBF intègre le principe d'équilibre de genre tant au niveau des Agences d'exécution qu'au niveau des ONG partenaires.

1.5 Synthèse des recommandations

Une série de recommandations ont été produites à partir de cette analyse. Elles ont été développées pour être pratiques et réalistes pour une phase future d'un même projet novateur. Elles sont discutées plus en détail en fin de rapport.

Tableau 3 : Récapitulatif des recommandations

Recommandations	Niveau de priorité	Qui
Recommandations d'ordre stratégique		
Soutenir des processus endogènes gages d'appropriation, de légitimité et de durabilité	Haute	OIM, ONUDC, PBF,
Meilleure coordination, carte de communication et capitalisation des leçons apprises et partage des connaissances	Haute	OIM, ONUDC, Gouvernement
Renforcement de capacité du dispositif de suivi & évaluation	Haute	OIM, ONUDC
Recommandations concernant la suite du projet		
Assurer la continuité de l'activité d'assistance juridique dans le système de justice pénale	Haute	ONUDC
Développer en collaboration avec les APL et les responsables judiciaires des plans de préparation et de gestion des catastrophes et des épidémies sur les frontières et dans les prisons afin d'améliorer la prévention et la qualité de la réponse sanitaire.	Moyenne	OIM, ONUDC, Gouvernement
Appuyer les équipes de projets futurs à mettre en place des dispositifs simples et efficaces de suivi-évaluation par l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation et la mise en place d'une base de données afin de contribuer à un meilleur pilotage et à une meilleure capitalisation des actions et résultats des projets futurs.	Haute	OIM, ONUDC
- Développer en collaboration avec les responsables judiciaires des mécanismes informatisés et technologiques de surveillance judiciaire afin de permettre la comparution libre de personnes en conflit avec la loi lorsqu'elles ne représentent pas un danger. - Poursuivre et renforcer l'utilisation de l'initiative du système pilote de communication à distance (Vision conférence)	Haute	ONUDC
Décliner une note méthodologique spécifique GENRE pour chaque projet de l'OIM et de l'ONU DC	Haute	OIM, ONUDC
Capitaliser les leçons apprises dans l'implication des femmes, des jeunes, au processus de prise de décision pour sa contribution significative à la prévention, ainsi qu'à la gestion non violente des conflits	Haute	Gouvernement



II. APPROCHE ET METHODE DE L'EVALUATION

2.1 Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée met en synergie les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation à travers la combinaison de différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, guide d'entretien qualitatif, entretiens individuels par questionnaire, analyse statistique et analyse de contenu).

Cette approche a été participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec l'équipe projet et les principales parties prenantes. Le déroulement de l'évaluation s'est fait en trois phases : i) une phase de préparation de la mission qui a abouti au rapport de démarrage, ii) une phase de collecte et traitement des données et iii) une phase d'analyse des données et de rapportage. Le déroulement de chacune des phases a été pleinement participatif avec les parties prenantes qui sont :

Lieux et position	Acteurs et parties prenantes
Au niveau des points d'entrée	Usagers de la route (voyageurs-transporteurs), populations riveraines (hommes, femmes, ménages, agents de petits commerces, agriculteurs, restaurateurs...) Agents de première ligne (APL) ⁵
Au niveau des lieux de détentions	Détenus, Visiteurs, GSP, Agents de santé, Magistrats, les greffiers intervenant dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) de Fada, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou.
Les services techniques et les personnes ressources	Autorités judiciaires, Commission d'assistance judiciaire, Direction générale des droits humains, Direction régionale de la santé, CSPS, DGSP, DGAP, Administrations des MAC. Ministère de la justice, Directions techniques (DGAP, DGJPS, Juges, Procureurs, Directeurs prisons), FAJ, Programme VNU
Les équipes en charge de la gestion du projet PBF	OIM, ONU DC et l'association Génération Lumière

En effet la collecte de données sur le terrain s'est adaptée au contexte de la pandémie de la Covid-19 et l'insécurité dans la zone d'intervention en recourant quand il est nécessaire à la collecte à distance à travers les appels téléphoniques, emails et des échanges sur Zoom ou Teams.

Enfin cette approche résulte d'une démarche structurée, transparente et vérifiable, permettant de répondre aux questions d'évaluation ; présenter et synthétiser les constatations ; tirer des conclusions bien fondées sur des évidences et formuler des recommandations robustes et utiles.

⁵ Les forces de sécurité intérieure (FSI), les agents de santé, les agents de l'élevage, les agents des eaux et forêts



2.2 Méthode et outils de collecte/échantillonnage

Deux types de données à savoir les données primaires et les données secondaires ont été collectées. Le caractère participatif, consultatif et inclusif que revêt l'évaluation a commandé une collecte de données auprès de l'ensemble des parties prenantes du projet. Les méthodes de collecte ont été la revue documentaire, l'enquête quantitative (par questionnaire ODK) et l'enquête qualitative (à travers les entretiens individuels).

Revue documentaire

Le consultant a procédé à une revue documentaire en vue de réunir les documents utiles à l'évaluation. Il s'agit de la revue et de l'analyse des documents suivants :

- Rapport de l'Etude Baseline,
- ONUDC_Rapport final Projet COVID-19_BF_2023,
- Rapport final de l'évaluation à mi-parcours,
- Document de Project avec théorie du changement et cadre des résultats,
- Tableau de suivi des indicateurs de performance,
- Plan de suivi-Evaluation
- Liste des personnes à rencontrer

Cette revue documentaire s'était étendue à des ressources bibliographiques en dehors du projet. Il y avait, entre autres, des documents de politique de l'OIM et l'ONUDC (stratégie humanitaire, genre, etc.). Cette catégorie de document a été très utile dans l'analyse des résultats.

Enquête quantitative

L'application ODK et le serveur Kobotoolbox pour la collecte des données sur tablette ont été privilégiés dans le dispositif de collecte et de traitement des données. Les questionnaires ont été déployés dans les tablettes (smartphones) et les données collectées sur le terrain sont transmises directement sur la plateforme Kobotoolbox pour filtrage et analyse. Le logiciel SPSS a servi pour le traitement et l'analyse des données quantitatives.

Cette enquête quantitative a permis la mesure des indicateurs d'effets et d'impact du projet PBF et ce, suivant le niveau de désagrégation par sexe et par âge. La méthode d'échantillonnage appliquée est l'échantillonnage aléatoire simple. C'est, en effet, une méthode d'échantillonnage qui rentre dans la catégorie des échantillonnages probabilistes. Il consiste à donner à tous les membres de la population cible une probabilité égale et connue d'être sélectionnés comme répondants dans le groupe d'échantillon. Aussi, cette méthode d'échantillonnage est la plus appropriée lorsque l'objectif principal d'une étude est que ses résultats soient généralisables à toute une population. Autrement dit, cette méthode garantit que les données extraites du groupe échantillon choisi reflètent ce qu'elles seraient pour la population cible dans son ensemble. Enfin, par rapport aux autres méthodes d'échantillonnage, l'échantillonnage aléatoire simple présente un faible biais. Formule de calcul de la taille de l'échantillon aléatoire :⁶
$$n = \frac{t^2 * p(1-p)}{m^2}$$

n = Taille de l'échantillon idéale, t = Niveau de confiance (transformé en Score Z, généralement t= 95%).
p = écart-type (généralement le p=0,5), m = marge d'erreur (généralement m=5%)

Si on considère le niveau de confiance de 95%, un écart type de 0,5 et une marge d'erreur de 5% :

⁶ Cochran, W. G. (1977). Sampling techniques. New York, NY: John Wiley & Sons



$$((1,96)2x 0,5 x (0,5)) / 0,052 = (3,8416 x 0,25) / 0,0025 = 0,9604 / 0,0025 = 384,16$$

L'échantillon idéal est donc de 385 individus à enquêter pour avoir des résultats probants.

Tableau 4 : Échantillon de l'enquête quantitative

ACTEURS	Points d'entrée		Centres de détention				TOTAL
	Seytenga	Kantchari	Fada N'Gourma	Diapaga	Bobo Dioulassa	Ouagadougou	
Riverains (Ménages)	27	50					77
Transporteurs	7	20					27
Voyageurs	10	16					26
Détenus	0	0	30		41	41	112
Agent de sante	2	3	2	0	2	2	11
Agent du service social	1	0	2	0	2	2	7
GSP	0	0	4		10	11	25
Douane	2	3					5
Police	2	4		0			6
Gendarme	2	4		0			6
Agent de l'élevage	2	1	1				4
Eaux et forets	1	2					3
TOTAL	56	103	39	0	55	56	309

Profil des enquêteurs/enquêtrices et formation :

La collecte des données dans les communes a été réalisée par des enquêteurs (au nombre de 7) recrutés localement et reparti comme suit :

- 2 enquêteurs à Ouaga
- 2 enquêteurs à BOBO
- 1 enquêteur à Kantchari
- 1 enquêteur à Fada
- 1 enquêteur à Seytenga et Dori

Cette disposition répond au souci de prise en compte du contexte d'insécurité et des barrières de langue. Le recrutement local a privilégié les critères suivants : i) la connaissance du contexte et de la langue parlée, ii) l'expérience dans la collecte de données quantitatives et qualitatives.

En raison du contexte sécuritaire, la formation de l'équipe des agents de collecte a été faite à distance. L'objectif était de faciliter la lecture et l'appropriation de chacun des outils de collecte durant la phase de formation mais aussi de parer aux problèmes de décharge des batteries de téléphones devant servir à la collecte des données en présentiel. La formation à distance a été assurée par l'équipe de consultants sur une période de 3 jours ouvrables (01 au 03 février 2023).

Enquête qualitative

Les entretiens individuels ont concerné le bailleur (PBF), les acteurs de mise en œuvre (OIM et ONU DC), l'ONG locale partenaires de mise en œuvre, la partie gouvernementale. Les entretiens qualitatifs ont abordé les différentes questions évaluatives en fournissant des informations permettant d'étayer les constats et de soutenir les recommandations.

La technique d'échantillonnage par choix raisonné a été privilégiée pour la sélection des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête qualitative. Le principal critère de ce choix est d'être un informateur



clé (une source d'information pertinente pour l'évaluation : soit pour avoir participé au projet comme partie prenante (acteur/partenaire de mise en œuvre ou bénéficiaire) ; soit par le fait d'être un acteur pertinent et incontournable sur les thématiques traitées par le projet. Le choix des personnes interrogées s'est fait en concertation avec OIM & ONU DC et l'ONG partenaires de mise en œuvre du projet. Certains des entretiens ont été tenus en réunions virtuelles (par zoom ou teams). Ils ont été complétés par des échanges téléphoniques ou des courriels (email) à travers la technique du follow up. Les listes des personnes interviewées sont en annexe du rapport. Les données collectées ont été complétées par les observations faites par les enquêteurs sur les sites au niveau des points d'entrée et au niveau des maisons d'arrêt et de correction (MAC).

2.3 Difficultés et limites de l'évaluation

La principale difficulté rencontrée sur le terrain est la dégradation du contexte de sécurité dans certaines zones (Seytenga, Fada gourma, Kantchari et Diapaga). Les stratégies ou mesures alternatives ont permis de limiter l'impact de la dégradation du contexte sécuritaire. Par exemple, les APL et les riverains de Seytenga ont été enquêtés à Dori. Par ailleurs, il faut souligner que certains acteurs institutionnels n'étaient pas assez disponibles dans la période des enquêtes. La collecte de données, le traitement et l'analyse ont été faits dans le respect des mesures d'assurance qualité et des normes de l'éthique en matière d'étude et de recherche, tout au long du processus.

III. PRINCIPAUX POINTS RÉSULTANT DE L'ANALYSE

Les recherches sont analysées en deux étapes : une analyse des indicateurs est réalisée dans un premier temps et d'un second temps, les questions de recherche sont élucidées.

3.1 Résultats des indicateurs

3.1.1 Niveau des indicateurs de performance des résultats des objectifs No1 et No2

Pour mieux mesurer le niveau de réalisation des activités programmées, l'évaluation se base sur le tableau 4 ci-dessous afin d'établir une comparaison entre les réalisations constatées, les activités et les indicateurs prévus.

Tableau 5 : Indicateurs de performance des résultats

Indicateurs objectivement vérifiables	Type désagrégation	Baseline		Situation des indicateurs				Commentaires
		Juil. 21	Déc.21	Mars. 22	Juin.22	Février 23	Cible globale	
Objectif spécifique No.1 : Les agents de l'État de première ligne aux points d'entrée de Seytenga et de Kantchari protègent les usagers de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la COVID-19 et contribuent à la restauration de la confiance avec et entre les populations dans le cadre de leurs actions								
1.1. Perception, par sexe et âge, des populations riveraines et usagers de la route envers les agents de l'État de 1re ligne aux points d'entrée	Total	59%			85%	98,2%	80%	Le témoignage d'une bonne perception passe de 59 % en juin 2021 à 98,2 % en février 2023. Cette proportion a dépassé la cible de 80%.
	Femmes	61%			76%	85%		
	Hommes	58%			90%	15%		
	Riverains*	64%			81%	98,7%		
	Usagers de la route*	53%			91%	90,5%		
1.2. Pourcentage des agents de l'État de première ligne aux points d'entrée qui estiment être mieux acceptés par	Taux	74%			100%	99%	95%	Au 6 janvier 2023, (99 %) les APL interrogés ont affirmé qu'ils ont le sentiment d'être acceptés par les populations (contre 74% en juin 2021). Cela se traduit dans les propos d'un agent de police : « La
	APL envers les riverains*	86%			100%	99%		



Indicateurs objectivement vérifiables	Type désagrégation	Baseline		Situation des indicateurs				Commentaires
		Jul. 21	Déc. 21	Mars. 22	Jun. 22	Février 23	Cible globale	
les populations (désagrégé par sexe et par âge)	APL envers les usagers de la route*	62%			100%	90,5%		<p>population nous démontre respect et compréhension dans l'exercice de nos fonctions ».</p> <p>Les actions de renforcement des capacités des APL, et les campagnes de sensibilisation/communication des populations et des usagers de la route ont contribué incontestablement à la consolidation et au respect mutuel et la cohésion sociale.</p>
	FDS*	85%			100%	100%		
	SANTE*	62%			100%	100%		
1.3. Taux d'application des SOP par les agents d'État impliqués dans la riposte contre la covid-19	Taux	0%			0%	100 %	100%	<p>Les agents d'État impliqués dans la riposte contre la Covid-19 appliquent pleinement les règles et mesures édictées dans les SOPs</p>
	FDS	0%			0%	100 %		
	Santé	0%			0%	100 %		
R1.1: Les personnels de première ligne aux points d'entrée prennent en compte le respect des droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19.								
1.1.1. Pourcentage des travailleurs de première ligne, par sexe et âges, formés, qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances sur l'approche basée sur les droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19	Taux	0%			100%	100%	80%	<p>Les participants ont validé au pré et post test à l'issu aux sessions de formation sur les droits humains.</p> <p>100% des APL, par sexe et âges, formés, qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances sur l'approche basée sur les droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19</p> <p>Parmi les APL formés ou sensibilisés (grâce à l'OIM et à d'autres partenaires), 100 % ont soutenu qu'ils ont acquis une connaissance améliorée sur l'approche basée sur les droits humains pouvant impacter leur travail.</p>
	FDS	0%			100%	100%		
	SANTE	0%			100%	100%		
1.1.2. Pourcentage des travailleurs de première ligne formés qui réussissent aux post-tests des formations	% des participants	0%	99%	99%	99%	99 %	100%	99% des APL ont réussi à hausser leur niveau de connaissance sur les contenus dispensés lors des évaluations de pré et post test.
1.1.3. Pourcentage des voyageurs enquêtés (par sexe et âges) déclarant leurs droits respectés dans la prévention et la gestion de la COVID-19 aux passages des points	Taux	97%			94%	72%	100%	<p>Au total 72% des voyageurs enquêtés déclarent leurs droits respectés dans la prévention et la gestion de la COVID-19 aux passages des points d'entrée. Parmi eux 60% des femmes enquêtés et 40% des hommes voyageurs et transporteurs enquêtés. 80% des voyageurs déclarant leurs droits respectés ont entre 35 et 60 ans tandis que 100% de la même tranche d'âge de transporteurs donnent la même réponse. A noter que 60% des transporteurs de moins de 35ans ont un avis contraire.</p>
	Voyageurs	100%			94%	65,3%		
	Transporteurs	95%			95%	77,7%		
Indicateur 1.1.1.1: Nombre de points d'entrée dotés en matériel spécifique	Points d'entrée	0			2	2	2	2 sont points d'entrée dotés en matériel spécifique
Indicateur 1.1.2.1: nombre de modules de formations conçus	Modules de formation	0	7	7	7	7	5	7 modules de formation ont été conçus et déployés pour les formations, supérieur à la cible de 5.
Indicateur 1.1.3.1: nombre de travailleurs de première ligne formés	Personnes	0	93	93	93	155	125	125 APL prévus et 155 atteints
Indicateur 1.1.4.1: Nombre de SOP développés/actualisés et vulgarisés	Procédure	0			0	2	2	Les SOPs pourraient améliorer l'efficacité de la gestion sanitaire
R1.2: un cadre de dialogue fonctionnel est mis en place entre les agents de première ligne aux points d'entrée (autorités administratives, personnel de santé et FDS) et les populations								
1.2.1. Pourcentage des membres des communautés riveraines interrogées qui déclarent que la gestion de la COVID-19 par les agents de première ligne a renforcé la confiance mutuelle	Taux	85%			93%	92,2%	95%	Une proportion de 92,2 % des membres des communautés riveraines interrogées ont déclaré que la gestion de la COVID-19 par les agents de première ligne a renforcé la confiance mutuelle entre eux et les APP ; Les actions de sensibilisation et communication ont permis l'atteinte de cet indicateur
1.2.2. Pourcentage des voyageurs interviewés qui ne se sentent moins/ou pas stigmatisés dans les communautés d'accueil.	Taux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	L'atteinte de cet indicateur (100 %) mérite d'être soutenue et consolidée pour pérenniser la cohésion sociale dans le contexte du Burkina Faso.
1.2.3. Nombre d'initiatives prises pour renforcer le dialogue entre les agents de première ligne aux points d'entrée	Initiative	0			24	24	20	Témoignage du médecin responsable du centre de santé de Seytenga « pour la première fois, nous avons assisté à un travail conjoint des agents de santé, des FDS-police-gendarmerie-eaux et



Indicateurs objectivement vérifiables	Type désagrégation	Baseline		Situation des indicateurs				Commentaires
		Juil. 21	Déc.21	Mars. 22	Jun.22	Février 23	Cible globale	
(autorités administratives, personnel de santé et FDS) et populations								<i>forêts travaillé ensemble pour atteindre un objectif commun. C'est une initiative à capitaliser surtout au niveau des points d'entrée pour lutter contre d'éventuelle épidémie »</i>
Indicateur 1.2.1.1: Nombre de cadres de concertation pluridisciplinaire tenus	Cadre de concertation	0			2	3	2	<i>Le projet a soutenu l'organisation de 2 cadres de concertation (Cadre régional de la gestion des épidémies dans la région de l'Est et CCR dans la région du sahel) et un 3ième cadre national sur la gestion des frontières avec la CNF.</i>
Indicateur 1.2.2.1 : Nombre des compagnies de transport impliquées dans le mécanisme de communication.	Compagnies de transport	0			10	10	10	<i>10 compagnies de transport sont impliquées dans le mécanisme de communication</i>
Indicateur 1.2.3.1 : Nombre de personnes touchées (par sexe et tranches d'âges) par les campagnes de sensibilisation	Personnes	0			5208	10208	10 000	<i>Environ 10208 personnes dont 37 % de femmes ont été touchées par les campagnes de sensibilisation directe (sans les sensibilisations à travers les médias) Les jeunes de 15 à 35 ans ont été le plus touchés soit 70,13%, suivi des 35 à 60 ans (28,57%) et les plus de 60ans avec 1,30%.</i>
Indicateur 1.2.4.1: nombre de sessions de sensibilisation organisées (désagrégé par localités)	Sessions	0			112	217	20	<i>217 sessions de sensibilisations ont été réalisées par les animateurs au profit des populations. Avec la situation sécuritaire et les mesures sanitaires, les sensibilisations ont été conduites à des petits groupes (217 sorties et lieu de 20 campagnes de sensibilisation)</i>

Indicateurs objectivement vérifiables	Type désagrégation	Baseline		Situation des indicateurs				Commentaires
		Juil. 21	Déc.21	Mars. 22	Mai.22	Février 23	Cible globale	
Objectif spécifique 2 : Un dispositif est mis en place pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie								
2.1. Perception de personnel des centres de détention sur la gestion des lieux de détention et le respect des droits des justiciables.	Taux	80%			90%	89%	95%	<i>La proportion des APL qui ont une perception de la gestion des lieux de détention et du respect des droits des justiciables est passée de 80% au début du projet à 89 % à la fin du projet en janvier 2023.</i>
	La gestion des lieux de détention	81%			88%	100%		
	Le respect des droits des justiciables.	80%			91%	78,1%		
2.2. Pourcentage de centres de détention soutenus ayant réduit la surpopulation carcérale	Centres de détention	0	25%	75%	75%	75 %	50 %	<i>L'équipe du projet de l'ONU DC a pu obtenir des résultats dans la mise en œuvre au niveau de 3 prisons sur 4 (soit 75 % des centres de détention couverts par le projet) à l'appréciation des acteurs judiciaires, et aussi la qualité des résultats quantitatives et qualitatives de l'activité d'assistance juridique menée par les paralégaux.</i>
2.3. Nombre de protocoles et dispositifs conformes aux normes internationales en matière de droit à la santé et droits des personnes arrêtées et détenues mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires et lieux de détention de la police judiciaire	Protocoles	0			0	7	10	<i>1 protocole de prévention et de riposte à la COVID-19 au sein des établissements pénitentiaires, 6 dispositifs de désinfection....</i>
R2.1. Les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre.								
2.1.1. Nombre de juridictions, police, et lieux de détention évalués	Structures	0	6	6	6	4	18	<i>5 prisons, 3 juridictions, 10 postes de police judiciaire</i>
2.1.2. Nombre de protocoles mis à jour	Protocole	0	0	0	0	3	3	<i>1 protocole mis à jour pour la police judiciaire 1 protocole pour les établissements pénitentiaires 1 protocole pour les juridictions</i>



Indicateurs objectivement vérifiables	Type désagrégation	Situation des indicateurs						Commentaires
		Basel ine Juil. 21	Déc.2 1	Mars. 22	Mai.22	Février 23	Cible globale	
2.1.3. Nombre de lieux de détention équipés	Lieux de détention	0	2		3	4	18	5 prisons 3 juridictions 10 postes de police judiciaire
R2.2. Un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre								
2.2.1. Un système pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales est développé (OUI/NON)	Système fonctionnel	NON	Non	Non	NON	NON	OUI	Le système est en cours d'installation, la commande internationale des équipements est arrivée à Ouagadougou. La réception de ce matériel n'a eu lieu qu'en début du mois de juin
2.2.2. Nombre de protocoles élaborés	Protocole	0	1	1	0	0	3	
2.2.3. Nombre d'acteurs formés	Personnes	0	0		0	0	21	Il convient donc après installation, de former des acteurs étatiques afin d'assurer une autonomie dans la maintenance des équipements même après la fin du projet. Cela permettra aux parallégaux de parachever le suivi des dossiers en cours. Il s'agira des magistrats, Directeurs de Prison, chefs de sécurité, agents social, agents de santé. 3 juges d'instruction 3 juges 3 procureurs 3 greffiers de juridiction 3 greffiers pénitentiaires 6 OPJ
2.2.4. Nombre de dossiers traités via le système	Dossiers	0	0	0	0	0	300	Ce système n'est pas encore fonctionnel, car il dépend de l'installation des équipements de visioconférence qui est en cours actuellement
R2.3. Une stratégie de mise en œuvre du dispositif légal des mesures alternatives à l'emprisonnement et d'aménagement des peines aux fins de réduire la surpopulation carcérale facteur de risque d'épidémie de COVID-19 est élaborée et mise en œuvre								
2.3.1. Nombre d'évaluations menées	Rapport d'évaluation	0	1	1	1	0	1	
2.3.2. Nombre de stratégies rédigées	Document de stratégie	0	1	1	1	0	1	
2.3.3. Nombre de stratégies validées	Document de stratégie	0				1	1	
2.3.4. Nombre de bénéficiaires de mesures alternatives à l'emprisonnement	Personnes	0				228	500	500 personnes bénéficiant de mesures alternatives à l'emprisonnement, 250 détenus bénéficiaires d'aménagement des peines 145 cas de régularisations de détention parmi lesquels 17 cas concernaient les femmes ; 83 libérations parmi lesquels 21 femmes et 04 mineurs bénéficiaires étaient suivis par les VNUs (ces libérations sont suite à des décisions de placement, libérations définitives ou provisoires, mesures alternatives à l'emprisonnement...);
2.3.5. Nombre de détenus bénéficiaires d'aménagement des peines (désagrégé par sexe)	Personnes	0			0	276	250	276 demandes traitées dont 23 demandes émises par les femmes [assistance aux personnes détenues dans la rédaction ou le suivi de de leurs correspondances (demandes d'audiences, demandes de liberté provisoire, demande de placement, demande d'assistance pour le renouvellement des liens familiaux, suivi dans la prise ;
R2.4. Une équipe de parallégaux est déployée pour assurer l'assistance juridique des femmes et des jeunes filles en détention dans les zones cibles								
2.4.1. Nombre d'acteurs ayant pris part à l'atelier (désagrégé par sexe)	Personnes	0			0	21	21	6 personnes de l'administration pénitentiaire (4 femmes 2 hommes), 3 procureurs du parquet (2 femmes -1 homme), 3 juges d'instruction (2 femmes -1 homme) 6 OPJ (3 police/3 gendarmerie) (4 femmes -2 hommes) 2 du bureau de l'assistance judiciaire (sous réserve de vérification de l'agence) (2 femmes) 1 représentant du barreau (1 femme)
2.4.2. Nombre de parallégaux formés	Personnes	0	10	10	10	10	15	Le projet a recruté et formé 10 volontaires des Nations Unies (VNU) parallégaux sont disponibles dont 5 femmes et 5 hommes.

Indicateurs objectivement vérifiables	Type désagrégation	Base	Situation des indicateurs					Commentaires	
		line	Juil. 21	Déc. 21	Mars. 22	Mai. 22	Février 23		Cible globale
2.4.3. Nombre de femmes et jeunes filles prises en charge par les parolés	Personnes	0				636	1005	250	1005 détenues dont 102 femmes et 117 mineurs
2.4.4. Nombre de femmes et jeunes filles sensibilisées aux normes sanitaires	Personnes	0				636	300	100	Les 300 détenus ayant bénéficié d'une assistance judiciaire ont été sensibilisés également sur les normes sanitaires

3.1.2 Analyse de quelques indicateurs

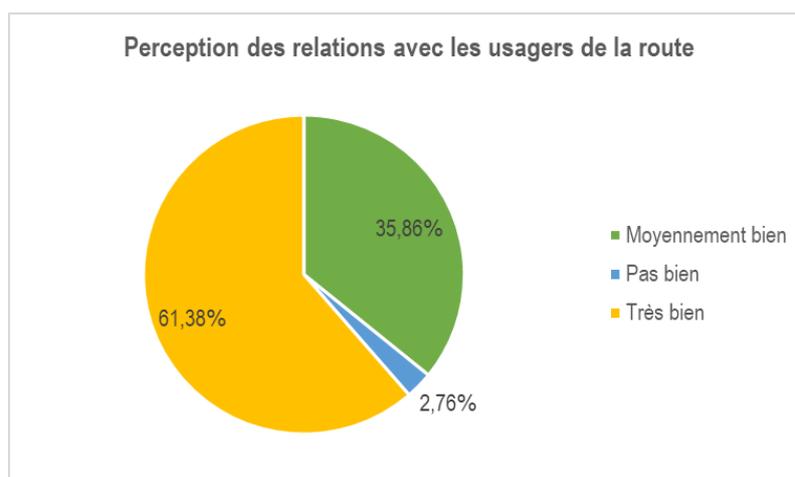
1.1. Perception par sexe et âge, des populations riveraines et usagers de la route envers les agents de l'État de 1re ligne aux points d'entrée

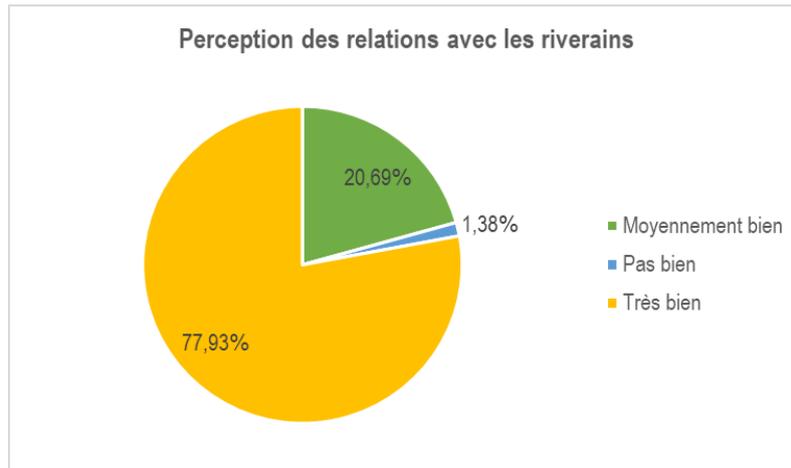
Au niveau des points d'entrée, les usagers de la route et les riverains ont une bonne perception de la gestion de la covid-19 par les APL. Ils estiment être rassurés de la gestion de la covid-19 par les APL au niveau des points d'entrées. Ces derniers se sentent rassurés au vu du recul du nombre de cas et des mesures qui sont appliquées au niveau des frontières. En effet, la totalité des riverains de moins de 35ans (100%), tous sexes confondus apprécie très bien les interactions avec les APL, il en est de même pour les hommes et femmes de plus de 60 ans. Mais 25% des femmes ayant entre 35 et 60ans ne perçoivent pas positivement les actions des APL. Elles estiment que ces mesures ont limité certaines de leurs activités économiques et déplorent l'absence de mesures palliatives.

Aussi 2,76 % des usagers de la route et 1,38 % des riverains revalorisent la faible application des mesures barrières préconisées au niveau des frontières. C'est le cas par exemple au niveau du point d'entrée de Seytenga où les agents de santé ont dû désertier leur point de contrôle sanitaire à cause de la fragilité du contexte sécuritaire dans la commune

Les activités citées ci-dessous ont contribué à l'atteinte de ces indicateurs :

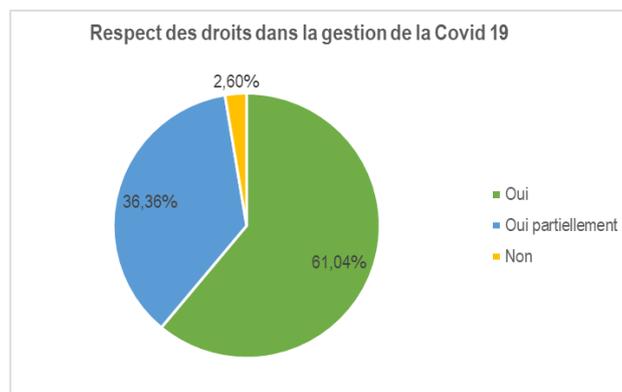
- Renforcement des capacités des APL avec intégration des droits humains dans leurs actions,
- La mise en place d'infrastructures avec des containers abritant le service de santé, la qualité du matériel de protection contre la covid-19,
- Les séances de sensibilisation et communication.





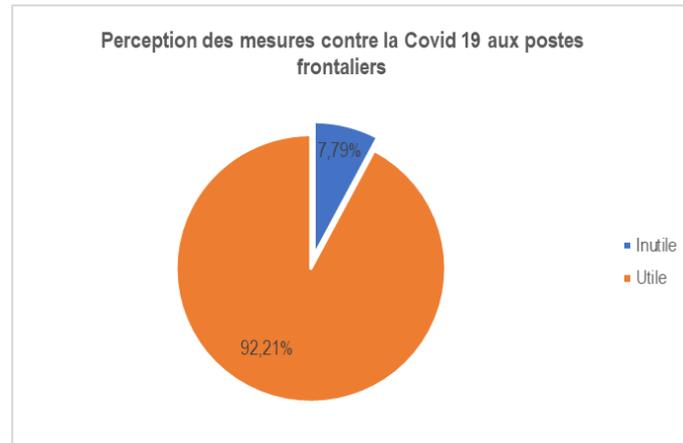
1.1.3. Pourcentage des voyageurs enquêtés (par sexe et âges) déclarant leurs droits respectés dans la prévention et la gestion de la COVID-19 aux passages des points

La crise de la covid19 est brutalement apparue dans le monde avec son corolaire de restriction de certaines libertés fondamentales. C'est le cas notamment des libertés de mouvement et de rassemblement qui ont été entravées pour éviter la propagation de la maladie. Nonobstant cet état de fait, les voyageurs enquêtés ont positivement apprécié le respect de leurs droits par les APL notamment au niveau des postes frontaliers dans la gestion de la crise de la Covid-19. C'est cumulativement plus de 97% des répondants qui se disent satisfaits du comportement des APL vis-à-vis de leurs droits fondamentaux. Parmi eux 60% des femmes et 65% des moins de 35 ans. Cependant, **13% des hommes de moins de 35 ans pensent que certains APL n'ont pas été tendres envers les passagers notamment dans l'application des restrictions Covid19.**



1.2.1 Pourcentage des membres des communautés riveraines interrogées qui déclarent que la gestion de la COVID-19 par les agents de première ligne a renforcé la confiance mutuelle

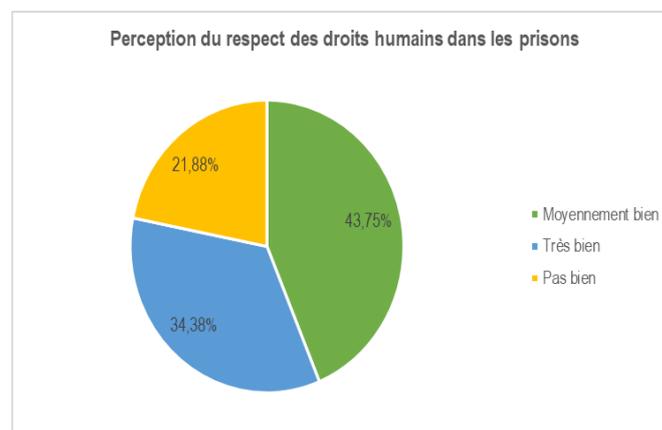
Les actions entreprises par les APL dans la gestion de la crise de la Covid-19 ont permis d'établir un climat de confiance avec les communautés riveraines. En effet, 94,81% des riverains disent avoir été bien sensibilisé sur la maladie à Covid-19 et 44% d'entre eux reconnaissent même avoir été impliqué dans les actions de lutte contre cette maladie. Cette participation et implication active de la population a notamment poussé la totalité des répondants (100%) à opéré des changements dans leurs comportements pour stopper le virus de la Covid 19. Ainsi 92,21% de la population enquêtée trouvent que les mesures prises ont été utiles et ont permis de raffermir d'avantage la confiance mutuelle.



2.1. Perception de personnel des centres de détention sur la gestion des lieux de détention et le respect des droits des justiciables.

La proportion des APL qui ont une perception de la gestion des lieux et du respect des droits des justiciables est passée de 80% au début du projet à 89 % à la fin du projet en janvier 2023. Le respect des droits humains est très positivement apprécié dans les centres de détention. C'est en effet seulement 21% des répondants qui ne jugent pas commodes la façon dont leurs droits fondamentaux sont abordés par le personnel des prisons. La relation avec les APL est relativement bonne et est appréciée par la majorité des détenus.

Quelques témoignages de détenus : i) Ils acceptent de nous écouter et ils ne nous obligent à rien sauf pour le respect des règles de la prison.
ii) Il n'y pas de problème spécifique avec les GSP et les agents de santé. Tout le monde est sympathique.



3.2 Réponses aux questions de recherche critère par critère de l'OCDE-CAD

Cette évaluation finale du projet PBF Covid-19 a permis de passer en revue les différentes activités réalisées lors de sa mise en œuvre de 07 janvier 2021 au 06 janvier 2023 et de mesurer son effet.

3.2.1 Pertinence : Satisfaisante

L'évaluation confirme la pertinence du projet et la quasi-totalité des parties prenantes rencontrées considèrent qu'il représente une approche appropriée pour la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19.



Question 1 : *Les objectifs envisagés par le projet correspondent-ils toujours correctement aux problèmes identifiés et aux besoins réels et priorités des bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte ?*

Malgré le contexte de fragilité qui a prévalu au Burkina Faso à partir de 2022, la conception du projet procède d'une analyse préalable du contexte et d'une série de consultations des différents acteurs du secteur de la sécurité, de la justice, de la santé, des eaux et forêt, de l'élevage, des organisations de la société civile et des autorités communales. Ces analyses et consultations ont mis en évidence la prise de conscience des risques de détérioration de la relation entre les acteurs dans la gestion de la crise sanitaire et sécuritaire respectivement depuis 2020 et 2022. Il s'agit principalement de l'ensemble des acteurs dans les centres de détention (détenus, visiteurs, GSP et les agents de santé) et les points d'entrée (riverains, les transporteurs, les usagers de la route, les FDS, les agents de santé, les agents de l'élevage, les agents des eaux et forêt).

Les activités mises en œuvre qui viseraient l'objectif spécifique 1 et 2 en lien avec ce contexte sont une réponse aux différentes problématiques identifiées, comme cela a été confirmé par les populations rencontrées, les acteurs lors de la collecte des données. En effet, selon les résultats de l'enquête quantitative, 85% et 95% estiment globalement que le projet a pris en compte leurs besoins.

Le projet s'est aussi intéressé à la question des droits humains et du genre à travers notamment les activités liées au « Résultat 1.1 : D'ici la fin du projet, les forces de sécurité intérieure et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés ». Pour le reste, le projet a pris en compte les nouvelles priorités des bénéficiaires (à cause de la baisse de la propagation de la covid-19), avec la reformulation de certaines activités. Le projet s'est voulu sensible et réactif vis-à-vis de l'évolution du contexte liée à l'avènement de la pandémie.

Au niveau des MAC :

- i) Du renforcement des activités préparatoires à la réinsertion des détenus à travers l'apprentissage des métiers,
- ii) De l'encadrement des élèves détenus pour poursuivre les cours et passer les examens scolaires,
- iii) Du renforcement des activités récréatives à travers le sport et loisirs pour passer les messages de sensibilisation (Covid-19, Droits humains, etc.),
- iv) De la prise en compte du volet sociale en facilitant le renouvellement des liens familiaux.

Au niveau des points d'entrées,

- i) Un forage positif a été réalisé permettant l'accès à l'eau potable aux communautés ;
- ii) Les formations, les sensibilisations et les rencontres d'échanges sur les thèmes de cohésion sociale sont citées comme les activités phares ayant permis de créer un climat de confiance mutuel.

Au regard de l'analyse des différents facteurs d'appréciation du critère de la pertinence, l'évaluation conclut que le degré d'analyse contextuel et les interventions choisies du projet PBF Covid-19 sont en adéquation avec l'objectif de contribuer à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention aux fins de garantir le respect des droits des justiciables et de restaurer la confiance aux institutions, dans le respect des droits humains, prohibant la stigmatisation et les conflits pour la santé et la sécurité au niveau des points d'entrée et dans les centres de détention au Burkina Faso.



Aussi la mission d'évaluation a relevé que le ciblage des acteurs clés a bien été un succès depuis la phase de la conception jusqu'à la mise en œuvre. Les critères de sélection des personnes bénéficiaires a été adéquat au niveau des points d'entrée de Seytenga et de Kantchari (l'ensemble des riverains, les APL, les usagers de la route). En plus au niveau des centres de détenus, les femmes et les mineurs ont été les cibles prioritaires pour le volet d'assistance judiciaire avec l'implication du service social dans la mise en œuvre du projet. Cependant, si la participation de ces acteurs est bien appréciée, il est observé qu'il y'a eu un manque de motivation des services techniques de l'état sur les activités de renforcement des capacités institutionnelles en particulier sur l'élaboration des SOP sanitaire et sur l'activité pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales. La non-implication de ces acteurs représente une opportunité manquée en termes d'orientation sur la conception des activités de SOP ou de facilitation de la mise en œuvre de ces activités. Enfin de compte, les actions du projet demeurent pertinentes et conformes aux besoins réels des bénéficiaires ciblés, bien qu'une reformulation de certaines activités ait lieu sur la base des besoins prioritaires identifiés liés à l'évolution du contexte.

Facteurs d'appréciation de la pertinence	Notation (1-6) pour les facteurs A à A
Facteur « A » Niveau d'atteinte des objectifs préalablement fixés en tenant compte de l'évolution du contexte ?	5
Total	5
Moyenne	5

A cet effet, une note de 5/6 est attribuée, avec une motion de satisfaction.

3.2.2 Cohérence : Très satisfaisante

Question 1 : *Dans quelle mesure le projet était-il compatible avec les politiques et programmes du Burkina Faso et d'autres partenaires opérant dans le même contexte (cohérence externe) ?*

Les secteurs visés par le projet sont en adéquation et cohérents avec les axes dans la matrice d'actions prioritaires du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso élargi (PUS-BF+), notamment l'axe 1 portant sur la sécurité et de l'état de droit en lien avec la promotion de la cohésion sociale et l'axe 4 relatif à la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires. Ils contribuent également à l'objectif national stratégique PNDES (2016-2020), en son Axe 1, Objectif 1, Effet 1 intitulé : " la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés". Ses objectifs spécifiques adhèrent à la mise en œuvre du plan national de riposte au covid-19, à la stratégie nationale de la migration, et au plan stratégique de l'administration pénitentiaire dans la zone de couverture. Ce projet PBF s'aligne au Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (Effets UNDAF et résultats CPD/CPAP), dans son effet 4.1 « D'ici à 2020, les institutions, aux niveaux central et local, assument une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face aux risques » et dans son Objectif stratégique 1.1 : « promouvoir la bonne gouvernance Politique et administrative ». En plus, cette intervention d'appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso s'inscrit clairement dans une approche fondée sur les droits humains, dont ce concept est adopté dans la formulation dudit projet de manière transversale dans la mise en œuvre opérationnelle (formation et renforcement des capacités des acteurs par exemple).



Somme toute, le projet résulte des dispositions nationales, tout en étant en adéquation aux priorités nationales pour l'appui à une réponse aux besoins prioritaires constatés dans les points d'entrée de Seytenga et de Kantchari et dans les MAC de Ouagadougou, de Bobo Dioulasso et de Fada. En définitive l'évaluation confirme la cohérence de l'intervention et de son approche parce que la quasi-totalité des acteurs rencontrés sont unanimes pour confirmer que le projet symbolise une bonne approche pour la complémentarité et la synergie entre sa réponse et les autres interventions de l'OIM et l'ONUDC (cohérence interne) et également la concordance du projet avec les politiques et programmes du Burkina Faso et d'autres partenaires opérant dans le même contexte (Cohérence externe).

Question 2 : *Quelle est l'adéquation entre ce projet et les autres interventions de l'OIM et ONUDC (cohérence interne) ?*

La synergie comme démarche est une constante dans les procédures opérationnelles de l'OIM et de l'ONUDC. En effet, les interventions recherchent la complémentarité entre actions et évitent la duplication entre programmes ou avec d'autres intervenants. De même, la structuration générale effectuée à travers un projet de l'OIM, reste identique et unique pour toutes les interventions. Enfin, les interventions sont suivies et couvertes par les partenaires locaux (transporteurs, riverains, voyageurs, etc.). Il y a donc nécessairement une synergie méthodologique, et elle a été respectée par le projet : toutes les interventions de ce projet ont travaillé ensemble et allaient dans le même sens. OIM et ONUDC au Burkina Faso mutualisent chacune ses compétences des ressources humaines entre le projet de PBF, et les autres projets.

Malgré les besoins des bénéficiaires élevés, l'unité en charge de programmes de Gouvernance de l'Immigration et des frontières (IBG) de l'OIM et de celle de l'ONUDC a pris en compte les autres interventions et les partenaires existants dans la mise en œuvre. Aussi, les interventions existantes, qu'elles soient de l'OIM et de l'ONUDC ou des autres humanitaires se faisaient dans une logique complémentaire : il n'y avait ni duplication ni concurrence et il existait une forte communication et synergie au sein l'OIM et de l'ONUDC et avec les autres intervenants.

Facteurs d'appréciation de la cohérence	Notation (1-6) pour les facteurs A à B
Facteur « A » : <i>Degré de cohérence des résultats associés, appropriés et stratégiques au regard des politiques et programmes du Burkina Faso et d'autres partenaires opérant dans le même contexte (cohérence externe) ?</i>	6
Facteur « B » <i>Mesure de Synergies et les interconnexions entre ce projet et d'autres projets menés de l'OIM et ONUDC (cohérence interne) ?</i>	6
Total	12
Moyenne	6

Suivant l'analyse des différents facteurs d'appréciation du critère de la cohérence, l'évaluation conclut que les résultats sont en ligne aux objectifs nationaux et aux politiques et visions de l'OIM et l'ONUDC, y compris une synergie d'action et coordination avec les partenaires. A cet effet, elle attribue une note de **6/6** et estime très satisfaisante.



3.2.3 Efficacité : Modérément satisfaisante

L'appréciation de l'efficacité se basant sur l'atteinte des résultats à travers la comparaison des réalisations aux prévisions, il ressort que les activités du projet ont été réalisées avec un niveau d'efficacité **appréciable et palpable**. Cependant, on note le point de vigilance au niveau de la non-disponibilité d'une base de données centralisées des bénéficiaires, la non-réalisation des enquêtes de perception devant servir de moyens de vérification de certains indicateurs du cadre de résultats sont les insuffisances notées dans le suivi-évaluation du projet par l'OIM qui est l'agence lead.

Nous rappelons que le plan de S&E de l'agence lead devrait tenir compte des informations supplémentaires au-delà des informations représentées dans le plan de suivi normal (définition des indicateurs, cible, source des données, méthode de collecte, fréquence et responsable). Il nécessiterait d'être élaboré de manière à tenir compte des besoins d'information des différentes parties prenantes et faire ressortir la manière dont le genre devrait être pris en compte dans le mécanisme de S&E. Il devrait contenir la ToC, la gestion des risques probables, l'analyse des besoins d'information, les procédures pour le contrôle de la qualité des données, le processus de gestion des données, etc. Cette approche aurait permis de répondre davantage aux besoins d'informations. Cet outil est crucial pour un meilleur fonctionnement du système de S&E. et il aurait probablement débouché sur une amélioration de la qualité du cadre des résultats du projet à travers une révision/validation des indicateurs.

En raison des difficultés organisationnelles (d'ordre logistique) qui ont engendré un retard dans l'exécution du R2.2. (Un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre) dont la valeur moyenne de ses indicateurs est de 25%.

Question 1 : *Les activités, produits et résultats prévus pendant toute la période du projet ont-ils été réalisés/obtenus ?*

La mise en œuvre du projet a été confrontée à plusieurs contraintes portant notamment sur la détérioration crescendo du contexte sécuritaire, la pandémie de la Covid-19, les troubles socio-politiques et quelques difficultés d'ordre organisationnel. La plupart des facteurs qui étaient identifiés dès la conception du projet comme des risques, ils ont été gérés de sorte à assurer la continuité de la mise en œuvre. Néanmoins il faut souligner que les activités opérationnelles de sensibilisation, de formation des APL, d'assistance juridique, de mise à la disposition du matériel de protection dans le cadre de la covid-19 dans les MAC et sur les frontières, l'installation du dispositif de communication et de traitement des procédures pénales, ont été salutaires, en ce qu'elles ont permis de combler l'insuffisance de la réponse gouvernementale contre la Covid-19 et d'éviter la propagation de la pandémie. Le SOP sanitaire dans les centres de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions est vulgarisé avec l'implication, la concertation et la responsabilisation de la DGAP. Aussi dans le cadre du renforcement du dispositif d'assistance juridique en matière pénale dans les juridictions de Ouagadougou, Bobo et Fada N'gourma, l'ONUDC a su déployer 10 volontaires paravocats afin qu'ils apportent une aide légale aux personnes détenues suivant les principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de Justice pénale. A titre illustratif, 83 libérations parmi lesquelles 21 femmes et 04 mineurs bénéficiaires étaient suivis par les VNUs (ces libérations émanent des décisions de placement, libérations définitives ou provisoires, mesures alternatives à l'emprisonnement...).



Malgré les défis liés à la détérioration de la situation sécuritaire et l'impasse socio-politique couplée à quelques difficultés d'ordre organisationnel, d'un point de vue global, l'intervention a été mise en œuvre tel que prévu, bien que la mise en œuvre des activités a subi un ralentissement significatif. Afin de minimiser les risques d'incidents à l'égard des travailleurs de première ligne, l'approche DO NOT HARM a été utilisée par l'OIM, l'ONU DC et du partenaire d'implémentation (Association Génération Lumière).

En faisant le constat de quelques décalages de certaines activités planifiées, on estime que le projet a produit de résultats modérément satisfaisants qui ont été appréciés par les bénéficiaires et les acteurs. La fragilité du contexte a retardé les activités par intermittence. Ce qui a influé sur l'efficacité par moment et qui a justifié la requête d'extension. Deux exemples ci-dessous illustrent l'atteinte des indicateurs respectivement de R2 et de R2.2 comparativement aux cibles globales.

Tableaux 6 : Niveau d'atteinte des indicateurs de R2, R2.1 et R2.2

R2 : Un dispositif est mis en place pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie	Cible	Valeur atteinte
2.1 Perception de personnel des centres de détention sur la gestion des lieux de détention et le respect des droits des justiciables.	95%	89 %
2.2 Pourcentage de centres de détention soutenus ayant réduit la surpopulation carcérale	50 %	75 %
2.3 Nombre de protocoles et dispositifs conformes aux normes internationales en matière de droit à la santé et droits des personnes arrêtées et détenues mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires et lieux de détention de la police judiciaire	10 (100 %)	7 (70%)
Le taux moyen de réalisation (atteinte) des indicateurs de résultats		78 %

R2.1 Les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre	Cible	Valeur atteinte	Commentaires
2.1.1. Nombre de juridictions, police, et lieux de détention évalués	18	4 (22%)	Cible : 5 prisons, 3 juridictions, 10 postes de police judiciaire
2.1.2. Nombre de protocoles mis à jour	3	3 (100%)	Cible : 1 protocole mis à jour pour la police judiciaire 1 protocole pour les établissements pénitentiaires 1 protocole pour les juridictions
2.1.3. Nombre de lieux de détention équipés	18	4 (22%)	Cible : 5 prisons 3 juridictions 10 postes de police judiciaire
Le taux moyen de réalisation (atteinte) des indicateurs de résultats		48 %	

En ce qui concerne le R2.2 le taux moyen de réalisation des indicateurs est de 25 %.

R2.2 : Un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre	Cible	Valeur atteinte	Commentaires
2.2.1 Un système pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales est développé (OUI/NON)	OUI	NON (0%)	
2.2.2 Nombre de protocoles élaborés	3	3 (100%)	- 1 protocole mis à jour pour la police judiciaire - 1 protocole pour les établissements pénitentiaires - 1 protocole pour les juridictions



2.2.3 Nombre d'acteurs formés	50	0	
2.2.4 Nombre de dossiers traités via le système	300	0	
Le taux moyen de réalisation des indicateurs de résultats		25 %	

Question 2 : *Quelle est le niveau d'atteinte des indicateurs de performance du projet et les écarts par rapport aux cibles ?*

Globalement le projet PBF a pu réaliser les actions attendues mais pas totalement dans le temps planifié initialement, malgré la fragilité du contexte qui a retardé certaines activités par intermittence lors de la mise en œuvre d'où la requête d'extension du temps sans cout additif.

Ce retard a particulièrement été observé pour les travaux de réalisation de mini réseaux d'eau, la tenue des ateliers et certaines réunions de cadre de concertation, des séances de travail avec les partenaires étatiques et des sessions de sensibilisation au niveau des frontières. Non seulement les mesures de fermeture des frontières à cause de la Pandémie de la COVID 19, plus la survenue du coup d'État du 24 janvier 2022 a causé des obstacles aux procédures d'acquisition des équipements qui sont les portiques de désinfection et le dispositif de visioconférence mais également la capacité d'action des volontaires nationaux paralégaux a aussi été impacté sur la chaîne du système judiciaire.

Analyse des indicateurs et source de vérification

Les indicateurs choisis dans ce cadre logique sont objectivement vérifiables ; c'est-à-dire qu'ils traduisent les objectifs du projet PBF de façon à ce qu'ils puissent être mesurés facilement en décrivant de quelle façon les indicateurs vont être mesurés. D'autre part, ils sont tous objectivement mesurables ; c'est-à-dire que différentes personnes pourront mesurer le même résultat. Le cadre des résultats est de qualité correcte, même si quelques points pourraient être perfectibles (introduction des sources de vérification ; plus de 4 indicateurs de résultats diminuent souvent la valeur des indicateurs qui informent sur les progrès, rend le suivi inutilement lourd, augmente la charge de travail).

Analyse du résultat intermédiaire 1 : les cibles planifiées pour les indicateurs ont été atteintes et même dépassées pour les extraits 1.1 (cible-80% vs 98,2%), 1.2 et 1.3.

Analyse du résultat intermédiaire 2 : les cibles planifiées pour les indicateurs ont dépassé la moyenne mais ne sont pas atteintes pour les deux extraits 2.1 (cible-95 % vs 89 %), et 2.3 (cible 100% vs 10%).

Stratégie de mise en œuvre

La formulation et la mise en œuvre du projet repose sur deux résultats, c'est ainsi que ce projet a su contribuer aux priorités retenues par le Gouvernement du Burkina Faso dans son plan de riposte à la Covid-19 d'urgence et sécuritaires. En d'autres termes, la logique du projet se traduit par une succession d'étapes dont la finalité est de limiter la propagation du virus tout en respectant les droits humains, prévenant la stigmatisation et les conflits pour la santé et la sécurité au niveau des points d'entrée et dans les centres de détention. L'efficacité de la stratégie d'intervention du projet PBF se traduit par le renforcement de capacité et l'implication des acteurs locaux et des bénéficiaires ciblés permettant ainsi de pérenniser les activités et acquis dudit projet, en promouvant les droits humains et la cohésion sociale dans le contexte de crise sanitaire associé aux défis sécuritaires que traverse le Burkina Faso depuis 2015. Il ressort qu'à tous les niveaux, des indicateurs adaptés ont été définis pour mesurer les produits et les effets en prenant en compte la mesure des thèmes transversaux telle que le genre et les droits humains.



Le cadre de résultat

Le cadre de résultat est un outil puissant de préparation et d'analyse de projet. Développé au départ par l'Union Européenne, mais actuellement utilisé par l'ensemble des bailleurs de fonds, il permet aux différentes institutions d'avoir une sorte de langage commun et permet d'être sûr que les idées du projet sont cohérentes, que la durabilité est correctement prise en compte et que le suivi du projet sera fait sur la base d'indicateurs de rendement.

L'étude Base line du projet a fourni une analyse de la situation de démarrage et les valeurs de référence pour l'ensemble des indicateurs. Le cadre de résultats du projet est construit autour de deux résultats déclinés en six (6) produits et plusieurs activités. La matrice présente toutes les activités à réaliser et des indicateurs mesurables dont les situations de référence (base line) sont toutes connues. Ce cadre présente la jonction entre les cibles et les indicateurs. Les résultats sont bien formulés et les activités sont pertinentes. En effet, ils décrivent des services à fournir aux bénéficiaires et ils correspondent aux principales causes des problèmes qui ont été identifiés lors de la phase d'exécution. Afin de mesurer le niveau de réalisation des activités programmées, l'évaluation s'est basée sur le tableau 4 des indicateurs de performance des résultats pour établir une comparaison entre les réalisations observées, les activités et les indicateurs attendus. Cependant les mécanismes de suivi ont tendance à prioriser les données quantitatives au détriment du qualitatif. Ainsi, l'intervention du projet n'a pas réussi à aller au-delà des outils classiques pour développer des informations plus qualitatives et valoriser l'importance de l'accompagnement dans ce type d'intervention.

Gestions des risques

Le contexte sociopolitique et sécuritaire de mise en œuvre du projet impose une gestion cohérente des risques. Les hypothèses énoncées du projet sont cohérentes avec le contexte Burkinabè rencontré. Les risques inhérents aux problèmes d'instabilité politique, socio-économiques ont bien été pris en compte bien qu'il serait souhaitable de continuer le suivi et l'analyse continue du contexte sécuritaire et dans la gestion des événements spécifiques : une bonne gestion de la sécurité permet une bonne gestion du programme/projet : gérer les risques de manière proactive et être préparés aux crises nous permet de travailler dans des conditions de sûreté et de sécurité. Cela bénéficie aux personnels de l'OIM et de l'ONUDC, aux bénéficiaires et aux autres parties prenantes. Les hypothèses et les risques identifiés dans le cadre logique et au démarrage du projet font l'objet de suivi. Les différents risques identifiés sont actualisés périodiquement et les actions de mitigation de risques sont prises et intégrées à la planification. **L'aggravation de la détérioration de la situation sécuritaire sur le terrain et la difficulté socio-politique dû au coup d'état du 24 janvier 2022** demeurent les principaux risques ayant impacté sur le niveau d'exécution du projet.

En effet, à propos de la recrudescence des attaques et incidents terroristes, les mesures d'atténuation du risque impliquent selon l'OIM, d'établir une collaboration saine entre les acteurs de mise en œuvre du projet et les communautés locales. C'est ainsi que la réduction de ce risque implique de façon plus globale que les efforts de l'État pour sécuriser le territoire continuent d'être soutenus par les agences des Nations Unies. Pour ce qui concerne la faible appropriation du projet par les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre, les moyens de mitigation de ce risque impliquent que l'ensemble des acteurs concernés par le projet soient informés à temps des actions entreprises par le projet et qu'ils soient associés à tout le processus de mise en œuvre. Le risque lié à la lenteur



dans la mise en œuvre du projet est à appréhender par rapport au pilotage et de la programmation des activités et les retards dans les décaissements. Pour amoindrir ce risque, il importe de mettre en place, un dispositif de pilotage assez léger. Il s'agira aussi d'améliorer les capacités d'exécution budgétaire des structures chargée de la mise en œuvre du projet. Le risque d'instabilité institutionnelle est lié à la fluctuation des attributions des entités gouvernementales. Cette instabilité peut occasionner l'apparition de nouveaux acteurs, ce qui est de nature à ralentir la mise en œuvre du projet. Les moyens de mitigation consistent à initier des rencontres de mise à niveau avec les nouveaux acteurs. Les actions de mitigation proposées doivent être détaillées et mise œuvre. Les effets de ces actions sur le niveau des risques doivent être continuellement évalués pour réajuster les actions.⁷

Question 3 : *Quel sont les effets directs et impacts (premiers changements produits positifs ou négatifs, prévus ou imprévus) à moyen terme de l'intervention sur la connaissance, la perception, et les habitudes des récipiendaires ?*

Il existe des preuves de changements positifs directs **au niveau des points d'entrée** :

- Selon l'enquête de février 2023 et juin 2022, successivement jusqu'à 217 sessions et 112 de sensibilisation/communication de voyageurs et transporteurs, de riverains, des leaders sur la covid19 et sur le rôle des agents de première ligne ont été organisés à travers des campagnes de sensibilisation directes. Cette activité a pu toucher environ 10208 personnes dont 37 % de femmes et a permis d'améliorer leurs connaissances et leur habitudes sur l'approche basée sur les droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19 (100 % des concernés).
- Les initiatives de mise en place de cadre de dialogue au nombre de 48 (cumul des enquêtes de juin 2022) et celle de février 2023, y compris 5 cadres de concertations pour renforcer le dialogue entre les agents de première ligne aux points d'entrée (autorités administratives, personnel de santé et FDS) et populations, ont permis d'établir une confiance mutuelle entre eux pendant la gestion de la covid-19. Cette activité a prétendu être un effet direct résultant de changement positif.

L'objectif des actions menées au niveau des **centres de détention** étant de soutenir la mise en place d'un dispositif pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans ces structures pénitentiaires en soutenant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie a induit des effets directs et positifs qui sont entre autres illustrés :

- 145 cas de régularisations de détention parmi lesquels 17 concernaient les femmes (prolongation de mandat ou notification d'une décision de justice non parvenue au détenus.) ;
- 276 demandes traitées dont 23 par les femmes (demandes d'audiences, demandes de liberté provisoire, demande de placement, demande d'assistance pour le renouement des liens familiaux, suivi dans la prise en charge sanitaire ;
- Plaidoyer pour l'accélération dans le processus de 83 libérations dont 21 femmes et 04 mineurs ont été suivis par les VNUs paralégaux (ces libérations sont suite à des décisions de placement, libérations définitives ou provisoires, mesures alternatives à l'emprisonnement...);

⁷ Stratégie de gestion du risque proposée dans le project_IB.224_IOM_UNODC



- 208 demandes d'assistance juridique, dont 9 pour les femmes (orientation vers les CAJ, suivi des correspondances judiciaires, transmettre les requêtes aux autorités pénitentiaires...);
- 2017 entretiens (85 avec les femmes) ont porté sur les requêtes d'informations; il s'agit de : informations des personnes détenues sur les différentes procédures, informations sur le service public pénitentiaire, informations sur leurs droits et devoirs);

En outre, l'activité de sensibilisation aux normes sanitaires (mesures barrières simples, dépistage permanent des nouveaux détenus.....) au profit de respectivement 636 détenus (enquête de juin 2022) et 300 détenus (enquête de février 2023) a eu un impact direct sur la riposte contre la covid 19 (réduction des cas de contamination), y compris aussi le changement de comportement et d'habitude des détenus.

Citons quelques cas d'affirmations : Le Chef de service au niveau de la Direction générale des droits humains (juin 2022) : « *la démarche du projet a favorisé l'implication des parties prenantes tout au long des différentes étapes du renforcement des capacités des APL pour l'intégration des droits humains dans leurs actions* ».

Un second témoignage du médecin responsable du centre de santé de Seytenga (février 2023): « *Les FSI et les agents d'élevage ont harmonisés conjointement leurs efforts pour vaincre la covid 19 au niveau des points d'entrée.* »

Question 4 : *Combien de personnes ont été affectées directement ou indirectement par le projet,*

Compte tenu de la mobilité des bénéficiaires du projet au niveau des frontières et des maisons d'arrêt, il ne sera pas possible de déterminer leur nombre avec précision, par contre l'estimation faite est de deux groupes à savoir les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects. Les bénéficiaires directs au nombre de 4106 environ, sont composés des personnels des lieux de détention (562 agents), des points d'entrée (119 agents) et des districts sanitaires (38 agents) des zones d'intervention et des pensionnaires des lieux de détention (3 387 prisonniers/prisonnières). Les voyageurs (407 599 usagers de la route), les communautés hôtes (10 000 personnes) et le reste des populations sont considérées comme des bénéficiaires indirects. La base de sondage de l'enquête quantitative est constituée des bénéficiaires directs du projet qui sont estimés 4 106 directs et les indirects sont de l'ordre de 508 377.

Facteurs d'appréciation de l'efficacité	Notation (1-6) pour les facteurs A à D
Facteur « A » : <i>Niveau de réalisation des activités Niveau d'obtention des résultats attendus</i>	4
Facteur « B » <i>Niveau d'atteinte des objectifs préalablement fixés (La logique du projet était-elle bien pensée et les activités ont-elles abouti aux résultats attendus)</i>	4
Facteur « C » : <i>Mesure des effets directs et impacts (premiers changements produits positifs ou négatifs, prévus ou imprévus) à moyen terme de l'intervention sur la connaissance, la perception, et les habitudes des bénéficiaires ?</i>	5
Facteur « D » : <i>Nombre de personnes affectées directement ou indirectement par le projet,</i>	5
Total	18



Moyenne	4,5
----------------	------------

Au vu de ce qui précède, l'évaluation juge que la mise en œuvre du projet, en ce qui concerne le critère d'efficacité mérite une note de **4,5/6**, et l'appréciation est **modérément satisfaisante**.

3.2.4 Efficience : Très satisfaisante

L'efficience du projet « Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso » financée par PBF est le rapport qui met en relation les résultats atteints et les ressources utilisées pour produire ces résultats. L'efficience globale du projet peut se mesurer par le rapport entre les financements octroyés et le nombre d'activités réalisées à travers ses deux (2) résultats à atteindre. Toutefois, dans le cadre de cette évaluation, l'appréciation de l'efficience du projet se fera en considérant plusieurs angles d'analyse.

Question 1 : *Dans quelle mesure l'intervention a produit des résultats de façon économique par rapport aux alternatives ?*

Dans le cadre de ce projet, les procédures utilisées par l'OIM et l'ONU DC au Burkina Faso sont en adéquation avec les règles et procédures requises par PBF. Selon les dires des différents représentants de l'équipe de l'OIM, ces procédures sont bonnes, mais les départements logistiques et programmes ont rencontré quelques difficultés dans leur mise en place et en termes de planification, occasionnant des retards de certains matériels / matériaux.

Cependant le projet a su faire preuve de souplesse dans l'affectation des ressources et d'une bonne budgétisation des activités, telle que l'évaluation des besoins à mi-parcours a permis de réorienter certaines lignes budgétaires pour réaliser des forages positifs au niveau des points d'entrée et de payer 15 machines à coudre au profit des MAC. La répartition des coûts opérationnels et supports en fonction des budgets de l'OIM et celui de l'ONU DC, a permis de dresser une analyse de l'équilibre entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Les dépenses de fonctionnement représentent entre 35% du budget total, soit un dimensionnement tout à fait pertinent par rapport au contexte.

Les résultats relatifs à l'efficience sont :

- Budget et ressources financières disponibles et réalistes ;
- Budget prévu respecté et dépenser : nonobstant que le rapport financier du projet n'a pas encore été fait au moment de la présente consultation, et selon les éléments et informations à notre disposition, il est clairement établi que le budget total du projet a été dépensé conformément au plan de dépense et au respect de la procédure des finances de l'OIM et de l'ONU DC.
- Objectifs visés sont atteints avec des résultats remarquables et durables (projet rentable) ;
- Personnels suffisants et compétents ;
- Indiquons que la prise en compte du genre se fait, également, par la mixité des équipes au niveau des équipes de terrain respectivement à l'Immigration and Border Management Unit (IBMI) et au sein de l'équipe des VNUs Paralégaux.

Tableau 7: Evolution de l'exécution budgétaire par année de janvier 2021- Décembre 2022

Evolution de l'exécution du Budget-OIM		
Période	Budget consommé	%



2021	345 133.75	32%
2022	754 866.25	68 %
TOTAL	1100 000.00	100

Evolution de l'exécution du Budget-OIM		
Période		
2021	630 000	
2022	270 000	

Question 2 : *Le projet a-t-il été mis en œuvre en temps opportun (rapidité de prestation, respect des délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences du contexte en évolution ?)*

Bien que le projet ait été marqué par une période de retard de lancement qui a fortement influencé le déroulement des activités, et malgré les conditions difficiles (insécurité, lenteurs administratives importantes), l'analyse du calendrier de mise en œuvre et du rapport d'évaluation intermédiaire, a pu établir que les équipes de l'OIM et de l'ONUDC ont réussi à réaliser l'ensemble des objectifs dans un délai convenable. La conduite du projet s'est faite suivant le mécanisme de coordination établi par le secrétariat PBF et les activités conjointes sont initiées et pilotées par l'agence Lead (OIM) avec l'accompagnement technique de l'ONUDC. Les deux agences et leurs partenaires d'implémentation ont pu mettre en œuvre les activités du projet à travers les ressources mises à leur disposition malgré les difficultés liées au contexte sécuritaire qui a eu un léger impact sur le calendrier d'implémentation. D'où la requête des extensions sans coût additionnel qui a permis d'achever les activités prévues par le projet et de contribuer à l'atteinte des résultats. Les partenaires interviewés ont déclaré que les ressources allouées pour les activités dans le document projet ont été suffisantes. Mais avec l'évolution du contexte, les besoins des communautés ont changé avec des requêtes dans le sens du développement et de la consolidation de la paix. Sans modifier le budget global, il a été fait des réalignements au niveau des lignes budgétaires relatives à des changements de catégories, dans le souci d'atteindre les résultats escomptés. Cette modification est la conséquence de la pandémie de COVID 19 qui est entre autres des restrictions (fermeture des frontières terrestres et aériennes) et aussi de l'affluence à l'égard de certains équipements spécifiques tels que ceux de la protection individuelle, des portiques de désinfection, dont les délais d'achat sont prolongés.

L'équipe d'évaluation finale conclut tout de même qu'à la suite de ces constats que le projet a été efficient dans le moindre respect du planning d'exécution, aux regards des exigences du contexte qui prévalait au Burkina Faso.

Facteurs d'appréciation de l'efficience	Notation (1-6) pour les facteurs A à B
Facteur « A » : <i>Taux d'exécution des ressources financières pour obtenir des résultats et dépassement des ressources (financières, humaines et matérielles) / l'existence d'alternatives d'utilisation des ressources</i> <i>Niveau d'efficience par rapport à l'utilisation du temps et des ressources humaines et matériels</i>	6



Facteur « B » Niveau d'efficacité par rapport à l'obtention des résultats et le respect des délais/proportion des activités non réalisées	6
Total	12
Moyenne	6

L'utilisation des ressources s'est faite conformément aux procédures des agences d'exécution et aucun incident n'a été signalé, la mission de l'évaluation juge très satisfaisante l'efficacité du projet et attribue la note de **6/6**

3.2.5 Effet/Impact : Modérément satisfaisante

Question 1 : *Quelles sont les indications de changements significatifs qui se produisent au-delà du projet- aussi bien positifs que négatifs*

L'apparition du virus de covid-19 sur le territoire en mars 2020, dans un contexte de crise sécuritaire aiguë, a engendré un flux des déplacements des populations, avec l'effet de ralentissement des activités judiciaires liées aux mesures barrières combiné à la tendance à la hausse des personnes contaminées, la suspension des procédures en matière pénale et les restrictions en milieu carcéral dont l'impact avait risqué de compromettre la cohésion sociale, la paix et la sécurité du Burkina Faso, c'est pourquoi l'OIM et l'ONUDC ont initié une intervention en urgence pour contenir l'impact des mesures contre la pandémie dans les zones vulnérables des frontières, sur le fonctionnement des juridictions, de la police judiciaire et des lieux de détentions aux fins de garantir le respect des droits et libertés des justiciables, restaurer la confiance aux institutions et renforcer ainsi la cohésion sociale et la consolidation de la paix au Burkina Faso.

A ce propos, les aspects du projet PBF qui ont eu l'influence la plus déterminante sont principalement le renforcement de la capacité à travers une série de formation au profit des hommes et femmes identifiés (détenus des centres de détention et Agents de première ligne aux point d'entrée) pour l'accomplissement des rôles et responsabilités attendus d'eux ainsi qu'au profit de la société tout entière. Ce changement soutient le processus de mise en œuvre des activités de sensibilisation et de communication au sein des communautés, ainsi que la réalisation d'un forage positif pour l'accès en eau potable au niveau des points d'entrée qui constitue une des priorités des besoins des populations. Les personnes enquêtées ont majoritairement cité les formations, les sensibilisations et les rencontres d'échanges comme les activités phares ayant permis de créer ce climat de confiance mutuel. Des effets négatifs imputables au projet n'ont pas été formellement identifiés par l'évaluateur, mais il ressort des entretiens et de la revue documentaire que le dialogue entre les populations et les FSI exposent ces acteurs à des risques de représailles de la part des mouvements terroristes.

Facteurs d'appréciation de l'impact	Notation (1-6) pour les facteurs A à A
Facteur « A » : <i>Effets de changements significatifs qui se produisent au-delà du projet- aussi bien positifs que négatifs</i>	4
Total	4
Moyenne	4



Ces changements positifs retenus pourront assurément progresser vers des impacts, si les appuis se poursuivent. Sur la base de ces constats et de la note de 4/6, l'évaluation attribue la note « modérément satisfaisante » pour ce qui est des effets du projet PBF.

3.2.6 Durabilité : Satisfaisante

L'analyse de la durabilité appelle à se pencher sur les chances de viabilité/continuité (pérennité ou durabilité des résultats après projet. De ce fait, l'appréciation de ce critère a conduit à l'identification des facteurs pouvant favoriser cette viabilité/pérennité des acquis du projet. Les facteurs pouvant servir de base à la consolidation, la durabilité voire la pérennité des acquis liés aux changements opérés par les interventions du projet se présentent sous forme de potentiels à mettre en valeur. Il s'agit de : la stratégie opérationnelle qui est fondée sur l'appui en renforcement des capacités matérielles et des compétences des acteurs de l'état, entre autres, la stratégie de capitalisation de l'initiative d'assistance juridique, l'atelier d'actualisation et d'appropriation du manuel de procédures opérationnelles et les interventions des paralégaux grâce à des sensibilisations par focus groupe.

Les résultats obtenus seront durables, étant donné que les facteurs favorables pouvant influencer la durabilité des actions et résultats ont été créés par le projet.

C'est ainsi qu'au niveau des maisons d'arrêt et centres pénitenciers, les principaux dispositifs qui sont mis en œuvre et sujettes de durables sont :

- Les manuels de procédure, le renforcement de capacité des acteurs de la chaîne carcérale et l'activité d'assistance juridique par les VNU. Tout cela impactera de façon durable la promotion des droits humains dans les centres de détention en toute circonstance.
- Sur le plan matériel, il s'agit du dispositif de visioconférence, des portiques de désinfection et des machines à coudre, pour garantir la continuité du service public de la justice en cas de menaces sécuritaires ou épidémiologiques. Aussi ce matériel contribuera à normaliser le coût de fonctionnement de la justice et atténuer les risques liés aux escortes.

Quant à l'élément d'appréciation de cette durabilité, il s'est agi de l'apprentissage des manuels de procédure comme étant un manuel technique dans la gestion des établissements pénitentiaires. L'usage de ce dispositif est incorporé de façon durable dans la pratique pénitentiaire. En plus le transfert de compétence réalisé lors de l'installation du dispositif de désinfection et du dispositif de visioconférence, permettra aux récipiendaires d'assurer le fonctionnement durable de ces équipements. Les machines à coudre quant à elles, sont considérées comme étant des moyens de production pénitentiaire et affectées à du personnel qualifié dans un atelier de couture de la Direction de la production pénitentiaire de l'administration pénitentiaire. C'est dans ce cadre que nous rappelons la création de l'initiative d'assistance juridique sur la résolution 67/187, et qui se base sur les principes et lignes directrices des Nations Unies avec l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale. La dite initiative a permis au Fonds d'Assistance Juridique (FAJ) de prendre la mesure du besoin d'assistance juridique des personnes détenues.

Question 1 : *Dans quelle mesure est-il probable que les avantages de l'intervention (effets positifs) se poursuivent après la clôture du projet ?*

La durabilité du projet s'exprime par le fait de maintenir les acquis en termes de renforcement des capacités des récipiendaires afin d'assurer que la riposte à la pandémie intègre les droits humains, évite la stigmatisation et les conflits, et allie la santé et la sécurité en tenant compte des défis contextuels une fois le projet terminé. Autrement dit, il s'agit de l'appropriation par les récipiendaires des acquis réalisés par le projet à travers les composantes relatives au renforcement de la prise en



charge contre le Covid-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso, en prenant en compte le genre et les droits humains.

Pour mieux renforcer l'appropriation par les bénéficiaires et afin de pérenniser les interventions du projet après sa clôture, des actions qui devraient se poursuivre sont entre autres :

- Responsabiliser les partenaires étatiques sur l'élaboration et la mise en œuvre des SOP sanitaires et du système de traitement à distance des dossiers judiciaires.
- Assurer la continuité de l'activité d'assistance juridique dans le système de justice pénale
- Mettre à la disposition les supports de formation sur l'ABDH (version numérique et des fiches thématiques) au profit de l'ensemble des APL
- Étendre la couverture géographique du dispositif pilote de visioconférence
- Mobiliser les PTFs et OSC pour une amélioration de l'accès à la justice à travers la mise en œuvre de l'assistance juridique
- Capitaliser sur l'expérience d'assistance juridique par les paravocats et engager des discussions pour trouver une stratégie de systématisation de l'assistance juridique au sein du système judiciaire.

Question 2 : *Dans quelle mesure le projet pourrait-il être reproduit ou généralisé à plus grande échelle en prenant en compte d'autres régions du pays ?*

Les facteurs pouvant servir de base à la consolidation, la durabilité voire la pérennité des acquis liés aux changements opérés par les interventions du projet se présentent sous forme de potentiels à mettre en valeur à plus grande échelle. Il s'agit :

- Assurer la continuité de l'activité d'assistance juridique dans le système de justice pénale dans toutes les régions et étendre la couverture géographique du dispositif pilote de visioconférence.
- Promouvoir l'intégration de l'ABDH dans la gestion de la covid-19 et l'appropriation de l'approche par les APL.
- Doter tous les points d'entrées d'équipements notamment des containers équipés pour servir de bureau de contrôle (prise de température...) aux services de santé.
- Promouvoir la concertation et le dialogue pour renforcer la collaboration entre les agents de santé et les Forces de sécurité intérieure afin de créer une dynamique de concertation y compris avec les communautés, pour la résolution des difficultés rencontrées sur le terrain.

Question 3 : *Quelle autre action pertinente pourrait être mise en place pour améliorer la durabilité des projets similaires à l'avenir*

Cette appropriation ne peut exister que lorsqu'on assiste à une forte participation de tous bénéficiaires du projet à travers :

- i) Les formations et les sensibilisations de masse,
- ii) La priorisation des besoins des bénéficiaires
- iii) La stratégie sur l'appui du dispositif institutionnel existant en particulier le renforcement des capacités matérielles et des compétences des acteurs de l'état
- iv) La prévention et la gestion de la Covid-19 aux agents de première ligne pour renforcer la confiance mutuelle par le dialogue entre les agents de première ligne aux points d'entrée,
- v) Le développement d'un système pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales,



- vi) La mise à la disposition d'une assistance juridique aux détenus dont les plus vulnérables dans le système de justice pénale

Il y a aussi l'adoption d'un nouveau comportement lié aux messages et communication. Autrement dit, il s'agit de l'appropriation par les bénéficiaires des acquis réalisés par le projet PBF à travers les composantes suscitées. L'enquête individuelle a révélé que la grande majorité des personnes ont une bonne maîtrise des connaissances acquises issue des sensibilisations sur toutes les thématiques. La nouvelle pratique va contribuer à renforcer davantage les connaissances acquises et à les partager avec d'autres au sein des différentes communautés bénéficiaires.

Cette situation démontre ainsi que le degré d'appropriation par les bénéficiaires des réalisations du projet est appréciable. De même ces changements laissent paraître que des perspectives de continuer les activités même après le projet sont perceptibles puisque les bénéficiaires se rendent compte des changements apportés dans leur quotidien face à l'ampleur de la situation qui prévaut.

Facteurs d'appréciation de durabilité	Notation (1-6) pour les facteurs A à C
<i>Facteur « A » : La mesure selon laquelle les avantages de l'intervention (effets positifs) pourront se poursuivre après la clôture du projet ?</i>	5
<i>Facteur « B » La mesure selon laquelle le projet pourrait-il être reproduit ou généralisé à plus grande échelle en prenant en compte d'autres régions du pays</i>	5
<i>Facteur « C » : Proportion d'action pertinente qui pourrait être mise en place pour améliorer la durabilité des projets similaires à l'avenir</i>	5
Total	15
Moyenne	5

En conclusion, la note attribuée est **5/6**, l'évaluation juge que l'appréciation est satisfaisante (S)

3.2.7 Genre, inclusion et droits humains

Question 1 : *Comment et dans quelle mesure les dimensions de genre, inclusion et droits humains ont-elles été intégrées dans la conception, la mise en œuvre et les résultats obtenus du projet ?*

Les considérations de genre ont été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre des activités et le suivi des résultats du projet PBF-Covid-19. La question du genre et des droits humains apparaît comme une thématique centrale dans ce projet, dès la conception et durant la mise en œuvre des activités. Les activités du projet tant au niveau des frontières, qu'au centre des détenus, ont été sensibles au genre en prenant en compte les facteurs sociaux et culturels associés à l'exclusion et la discrimination fondées sur le genre.

Les activités opérationnelles ont mis en exergue des réponses aux problèmes de droits humains et le genre à travers la formation par la conception des modules de formation Covid-19 intégrant le respect de ces thématiques. Nonobstant que les interventions du projet PBF ont été sensibles à la question du genre et de l'équité, on constate l'absence d'indicateurs spécifiques en genre ; malgré aussi que les indicateurs du cadre logique intègrent bien cette dimension à travers une désagrégation (hommes, femmes), le ciblage a tenu compte néanmoins de cet aspect comme critère de sélection des bénéficiaires pour certaines activités. En plus, au démarrage de ce projet, toutes les parties prenantes ont été consultées ainsi qu'au moment de l'évaluation et la justification des besoins des bénéficiaires pour une meilleure prise en compte des droits humains dans la riposte de la covid-19, dans un contexte fortement dégradé.



Les sessions de formations ont mis un accent particulier sur les droits humains (libre circulation, non-discrimination, droit à l'information). Mentionnons également que les sessions de sensibilisation et communication ont permis aux populations et aux usagers de la route de hausser leur compréhension et perception sur leurs droits et devoirs, dans la prise en compte du genre et des droits humains, ce qui a permis d'atténuer les tensions qui pourraient exister entre les acteurs de première ligne, les communautés et les voyageurs. Par ailleurs les activités des parolés se joignent au respect des droits humains des détenus. On note aussi la forte présence des femmes dans la mise en œuvre des activités opérationnelles et de la gestion managériale du projet, aussi du côté des partenaires que celui des volontaires parolés. OIM et ONUDC prônent le choix des bénéficiaires en toute impartialité, sans distinction de sexe, de religion, d'appartenance politique ou de classe sociale. Tous les staffs de l'OIM et de l'ONUDC au Burkina FASO sont bien briefés sur les aspects des principes humanitaires et sur la redevabilité. Aussi les critères de ciblage sont bien expliqués et acceptés par les communautés afin de réduire le risque de conflit ou de frustration.

3.2.8 Leçons apprises, bonnes pratiques, faiblesses/contraintes

Question 1 : *Quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre des premières activités du projet ?*

La documentation et le partage des bonnes pratiques/leçons apprises de la mise en œuvre du projet PBF Covid-19 facilitera l'appropriation et la réplique des interventions du projet dans d'autres contextes à défis similaires.

Les leçons apprises

@ Au niveau des procédures juridiques pour l'accès à la Justice :

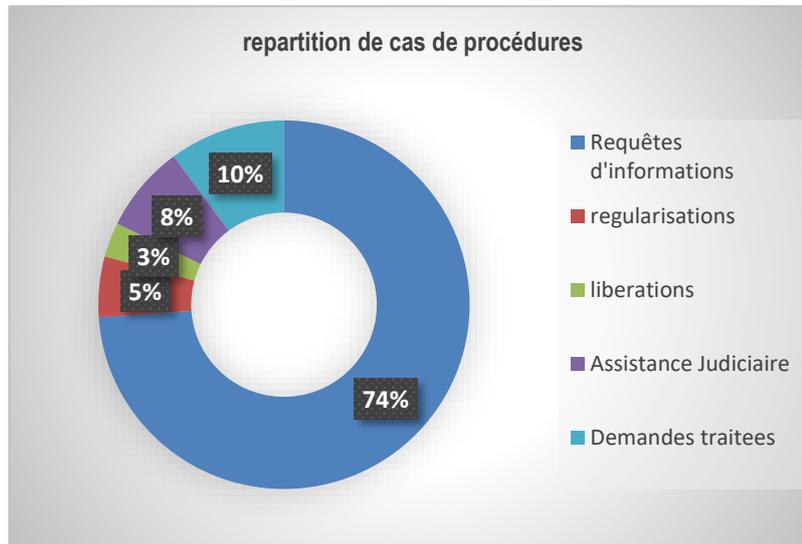
La démarche d'intervention des parolés étant une réussite, elle est considérée par toutes les parties prenantes comme l'une des meilleures leçons apprises. Ainsi que les parolés mènent des activités de sensibilisation par focus groupe aux détenus (hommes, femmes, jeunes, vieux.). Pendant les séances de sensibilisation, les parolés reçoivent plusieurs requêtes d'assistance de la part des détenus qui expriment le besoin. Inlassablement avec l'implication du personnel pénitentiaire, les parolés (de formation juriste) recueillent en toute confidentialité dans le respect des principes et valeurs des Nations Unies, les requêtes des détenus, pour les transmettre par la suite aux autorités compétentes⁸ respectivement selon la teneur de ladite requête. Après s'en suit les entretiens de suivi avec les détenus qui seront informés de la suite réservée à leurs requêtes dont les résultats selon l'équipe de l'ONUDC sont :

- 1005 (74%) détenus (102 femmes et 117 mineurs) ont bénéficié de 2729 entretiens.
- Plaidoyer pour une accélération du processus de jugement et libération de 83 (3%) détenus parmi lesquelles 21 femmes et 04 mineurs bénéficiaires étaient suivis par les VNUs (ces libérations sont suite à des décisions de placement, libérations définitives ou provisoires, mesures alternatives à l'emprisonnement...);
- 208 (8%) demandes d'assistance juridique dont 9 pour les femmes (orientation vers les CAJ, suivi des correspondances judiciaires, transmettre les requêtes aux autorités pénitentiaires...);

⁸ Magistrats, directeur de prison, chef de sécurité, greffier, agent social, agent de santé...



- 276 (10%) demandes traitées dont 23 demandes émises par les femmes [assistance aux personnes détenues dans la rédaction ou le suivi de leurs correspondances (demandes d'audiences, demandes de liberté provisoire, demande de placement, demande d'assistance pour le renouement des liens familiaux, suivi dans la prise en charge sanitaire...)]



Extrait du rapport final projet covid-19-ONUUDC

- @ Introduction de l'approche genre et de l'ABDH dans les modules de formations (thématiques en lien avec la prévention et la gestion apaisée de la Covid-19) a été inclusive dans la lutte contre la covid-19, dans les lieux de détention et les points d'entrée aux différentes frontières.
- @ Le renforcement de la confiance entre d'une manière générale, les populations et l'administration mais en particulier entre les FDS et les populations avec son impact sur la sécurité humaine/la sécurité des citoyens dans les zones de vulnérabilité (migration, déplacements internes, conditions de (pré-) détention, etc.),
- @ La désignation de points focaux projets au niveau des structures techniques étatiques
- @ la matérialisation des recommandations issues des consultations préalables dans un procès-verbal engageant les parties prenantes

Les bonnes pratiques/innovations et acquis du projet :

- @ Le projet a apporté des innovations aux systèmes existants avec l'installation de la phase pilote du dispositif de visioconférence qui est un outil technologique qui vient renforcer la digitalisation du service public de la Justice⁹
- @ Une approche originale et porteuse car elle prend en compte la contribution d'autres acteurs connexes :
 - Aux points d'entrée-frontières : autorités administratives, personnel de santé, agents d'élevage, des eaux et forêts, les forces de sécurité intérieure

⁹ Ce dispositif permettra la tenue des audiences et auditions par vidéoconférence. Toute chose qui réduira les charges de fonctionnement, minimisera les risques sécuritaires et sanitaires liés aux mouvements des détenus. Cela améliorera la célérité dans la conduite des procédures judiciaires. Le dispositif fonctionnera sur une fréquence radio ce qui amenuisera le coût de connectivité.



(FIS), les usagers de la route ou voyageurs, la population riveraine (hommes, femmes et jeunes filles & garçons) pour accompagner les principaux groupes cibles que sont les hommes, femmes, jeunes filles & garçons ;

- Au niveau des maisons d'arrêt et de correction : garde de sécurité pénitentiaire (GSP), agents de santé, travailleurs sociaux, les détenus et les visiteurs (hommes, femmes, jeunes filles & garçons).

@ Plusieurs actions de bonnes pratiques du projet ont été appréciées par les acteurs à cause de leur effet et appropriation par les acteurs. Ces actions pourraient faire l'objectif d'une capitalisation d'expérience.

- i) La sensibilisation de masse par le biais des associations locales et les transporteurs,
- ii) L'animation de la concertation et le dialogue entre les acteurs,
- iii) La participation des FDS dans la surveillance épidémiologique et
- iv) L'assistance juridique au profit des détenus.

@ Les bons résultats et le caractère innovant de l'« approche de l'assistance juridique par les paralégaux » s'avèrent incontestablement encourageants.

@ Le mécanisme de concertation et de dialogue clair et fructueux dans le cadre de la cohésion sociale a facilité la collaboration et la confiance mutuelle entre les agents de première ligne et avec les populations.

@ La priorisation des besoins des bénéficiaires

Faiblesses/Contraintes :

Les points faibles relevés par la mission d'évaluation sont dans la plupart liés aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre technique de certaines activités du projet. Dans cette gamme, on peut citer, entre autres, ces points relevés lors des entretiens avec les parties prenantes :

- Absence des comités de plaintes au niveau des points d'entrée et des MAC qui sauraient être des mécanismes de redevabilité et de transparence.
- La Covid 19 n'a pas conduit à une suspension des activités du projet, mais par contre dans le cadre de la prise en compte des mesures édictées par le gouvernement surtout en termes de distanciation sociale, les activités de sensibilisation/formation de masse ont été limitées et ralenties ; les activités économiques ont été considérablement impactées, avec comme conséquence le retard d'approvisionnement et des difficultés logistiques.
- Une lenteur et une insuffisance dans la dotation en matériel et supports pour les activités de sensibilisation et riposte due aux difficultés logistiques liées au niveau élevé du risque sécuritaire rendant l'accès dans les zones d'interventions trop difficile.
- Certains des responsables en charge du MAC de Bobo Dioulasso ont déploré le fait qu'ils n'ont pas été impliqués totalement par l'équipe du projet dans les réflexions stratégiques du choix de ce site.

Bien que le projet ait permis de réduire considérablement les risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la Covid-19 aux points d'entrée et



dans les lieux de détention aux zones cibles, la présente évaluation a pu établir les points forts et les points de vigilance.

Tableau 8 : Points forts et points de vigilance du projet

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de capitalisation de l'initiative d'assistance juridique : quatre ateliers dont une retraite régionale des VNUs parajuristes du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Tchad et du Niger • Atelier d'actualisation et d'appropriation du manuel de procédures opérationnelles (SOP) • L'assistance juridique par les paralégaux dans le système de justice pénale telle que mise en œuvre par l'ONU DC • L'initiative de l'installation de la phase pilote du dispositif de visioconférence est un outil technologique pour renforcer la digitalisation du service public de la Justice : ce dispositif permettra la tenue des audiences et auditions par vidéoconférence. Cette démarche a les avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des charges de fonctionnement, - Prévenir les risques sécuritaires et sanitaires liés aux mouvements des détenus. - Améliorer la lenteur dans la conduite des procédures judiciaires. - Le dispositif fonctionnera sur une fréquence radio pour baisser le coût de connectivité. • Cohérence avec les principes de l'Initiative de la Réforme des Nations Unies « Unis dans l'Action » qui s'inscrivent dans une logique d'harmonisation des approches de programmation et des modalités de mise en œuvre des interventions du SNU caractérisée par les projets conjoints. (Cohérence) • Limitation des lourdeurs dans la prise de décision et des réductions de ressources à travers le recadrage du projet (Efficience) • L'adaptabilité des appuis institutionnels de l'ONU DC au regard de nombreux changements institutionnels que le projet a connu • Disponibilité sans faille des ressources au service de la mise en œuvre des interventions (Efficience) • Intérêt des autorités publiques et des partenaires pour des interventions du projet en faveur du rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix au Burkina Faso (Durabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'un responsable de M&E pendant un moment de la gestion du projet a affaibli le dispositif de suivi-évaluation de l'agence Lead. (Efficacité). • Plus de 4 indicateurs de résultats diminuent la valeur des indicateurs qui informent sur les progrès, rend le suivi inutilement lourd, augmente la charge de travail. (Efficacité). • Faiblesse de la démarche participative, elle mérite d'être approfondie dans les interventions futures en termes de prise en compte des besoins essentiels des populations en matière de résilience économique d'une part, et d'implication des acteurs pertinents sur la question de gestion des maisons d'arrêt et de celle des frontières. (Pertinence). • La différence d'approche (entre OIM et ONU DC) de mise en œuvre des activités sur le terrain n'a pas permis de réaliser des missions de supervision conjointes entre les agences d'exécution.



- Stratégie partenariale inclusive ayant permis l'implication de plusieurs administrations publiques (DGAP), organisations de la société civile et des communautés locales dans la mise en œuvre des interventions. (Durabilité)
- La priorisation des besoins des récipiendaires en fonction de l'évolution de l'environnement

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

Le projet PBF constitue une expérience d'interventions à résultats rapides en particulier au niveau des points d'entrées de Seytenga, Kantchari et dans les centres de détention de Fada N'Gourma, Bobo Dioulasso, et Ouagadougou où plus de 80 % des acteurs et bénéficiaires sont satisfaits des activités menées par le projet. Il a été mis en œuvre par l'OIM et l'ONUDC du 07 janvier 2021 au 06 janvier 2023 avec le soutien financier des Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix. Au regard des constats et conclusions préliminaires sur les résultats enregistrés, la performance globale du Projet d'Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso est qualifiée de « Satisfaisante », avec une note finale de 5/6 sur une échelle de six(6) niveaux allant de 1 (Très insatisfaisante) à 6 (Très satisfaisante). Ainsi, l'évaluation permet de conclure que les résultats prévus ont été atteints.

Sur le plan des critères classiques d'évaluation, la pertinence et la cohérence de l'intervention sont vérifiées ; en effet, les objectifs, les activités et les résultats du projet répondent bien aux besoins et au contexte des bénéficiaires¹⁰. Par contre, en termes d'efficacité, l'intervention n'a pas été mise en œuvre comme prévu ; elle a connu des retards significatifs.

Quant à la notion de durabilité de l'intervention, elle n'a été retenue que par rapport à 2 dimensions : la contribution du projet au renforcement des structures locales et l'appropriation institutionnelle et de convenance dont il a fait l'objet de la part des parties prenantes.

Rappelons que conformément à son plan stratégique révisé de préparation et de réponse à la Covid-19, l'OIM en collaboration avec l'ONUDC, à travers le projet encodé IB.0224 a appuyé le Gouvernement du Burkina Faso dans la mise en œuvre de sa réponse face à la Covid-19 au niveau des différents points d'entrées, des juridictions pénales et dans les lieux de détention en collaboration avec l'ensemble des institutions et acteurs de la chaîne pénale (juridictions, parquet, cabinets d'instruction, police, gendarmerie, administration pénitentiaire institution d'assistance judiciaire et société civile). En effet, ce projet a contribué par la mise en œuvre des activités de la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso; il s'est agi du renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la gestion sanitaire dans les points d'entrée frontaliers, par la mise en place de dispositif pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention, afin de garantir le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

¹⁰ Récipiendaires



En outre l'intervention a mis l'accent sur les aspects de renforcement de la cohésion sociale en travaillant d'une part, à raffermir les bases de la confiance entre les populations et l'administration publique y compris les FSI, et d'autre part, à installer des mécanismes et outils pour un changement réel des comportements en faveur de la consolidation de la paix au Burkina Faso.

Pour l'ensemble des catégories d'acteurs rencontrés, le niveau d'atteinte des résultats est **modérément satisfaisant**, car en peu de temps (2 ans maximum) beaucoup de connaissances ont été acquises et ont commencé à faire tache d'huile dans l'environnement immédiat du projet dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits. Qui plus est, ces résultats probants ont été possibles grâce à de bons rapports de collaboration entre l'équipe du projet et les différents acteurs (autorités administratives, personnel de santé, les agents des eaux et forêts, les agents de l'élevage, les FSI, les voyageurs et les transporteurs, la population riveraine, les GSP, les détenus, les travailleurs sociaux). Ces derniers ont, dans leur grande majorité, estimé l'atteinte des résultats au-delà de « 80% », ce qui constitue un résultat modérément satisfaisant à cause de certaines faiblesses et de l'environnement sécuritaire volatile qui a affecté plusieurs services étatiques. (Services frontaliers, système judiciaire dont la fermeture du tribunal de grande instance de Dori et le Tribunal de grande instance de Diapaga).

Pour la pérennisation de l'action du projet PBF, une stratégie de sortie durable peut-être assurée en se focalisant sur les communautés et voyageurs et toutes les parties prenantes au niveau des frontières ; et aux centres pénitenciers sur les détenus et visiteurs au niveau des maisons d'arrêt. En les mettant en relation avec les structures gouvernementales locales et nationales (autorités administratives) et avec les prestataires de services, en travaillant avec toutes les parties prenantes et acteurs pour renforcer les connaissances, la résilience et pour assurer la durabilité des interventions. Les défis de cette durabilité/pérennisation sont facilités par le renforcement des capacités des structures de gouvernement local (autorités administratives, personnel de santé, agents d'élevage, eaux et forêts, FSI, GSP, travailleurs sociaux) qui offrent des services aux groupes ciblés, aux organisations et à l'autonomie des communautés, et en offrant des solutions aux problèmes clés de la durabilité à travers des recherches opérationnelles et l'analyse des données de la mise en œuvre du programme pour informer la future programmation. La plupart de ces facteurs ont été mis en place par le projet mais nécessitent d'être renforcés, et peuvent faire l'objet d'une stratégie de sortie.

Enfin plusieurs changements positifs sont aujourd'hui visibles dans les zones et lieux d'intervention du projet grâce aux activités menées. Ces changements sont entre autres :

- L'amélioration de la confiance et une meilleure collaboration entre populations, les FIS, les APL impliqués dans la réalisation du projet.
- Une gestion plus efficace des justiciables pendant cette période de Covid-19 dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés.
- Le renforcement du dispositif d'assistance juridique en matière pénale dans les juridictions de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N'Gourma (par 10 volontaires parolés).
- Le démarrage imminent de la phase pilote du dispositif de visioconférence qui est un outil technologique pour renforcer la digitalisation du service public de la Justice.



- L'amélioration de la connaissance des populations et des APL sur l'approche basée sur les droits humains pouvant impacter leur travail et l'application des SOP par les agents d'État impliqués dans la riposte contre la covid-19.

Toutefois, un certain nombre de défis reste à relever et dans la perspective de capitaliser certaines leçons apprises, des recommandations ont été formulées pour soutenir les prochains cycles de projets et d'autres projets de même nature.

4.2 Recommandations

Afin d'améliorer la planification et la mise en œuvre de futurs projets similaires, quelques recommandations ont été formulées au regard de certaines difficultés rencontrées et des enseignements tirés, sur la base des informations collectées et des observations de terrain.

Responsabilité : PBF, OIM et ONUDC

Recommandation 1 : Soutenir des processus endogènes gages d'appropriation, de légitimité et de durabilité

Pour les projets similaires, il faut toujours impliquer les communautés à la base depuis l'élaboration des actions et des stratégies du projet pour assurer une meilleure durabilité et une appropriation optimale par les communautés cibles. Cette action améliore considérablement le processus de redevabilité. Une bonne représentativité des différentes couches sociales est l'une des conditions sine qua non pour la bonne réussite des actions du projet et pour que les populations se sentent concernées. Les femmes et les jeunes étant les plus grandes victimes et les acteurs convoités dans une situation de crise conflictuelle et/ou sanitaire, ils doivent être bien représentés et leurs besoins spécifiques pris en compte pour éviter leur enrôlement dans les groupes armés et mitiger les risques de VBG. Il faut continuer les séances d'informations, d'éducation et de communication (IEC) et communication pour le Changement de Comportements (CCC) pour améliorer la connaissance des droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19 au niveau des points d'entrée et des centres de détention et assurer une diffusion à grande échelle à travers les radios de proximité. Ces actions soutiennent davantage celles du gouvernement Burkinabé et des mécanismes locaux mis en place.

Responsabilité : OIM et ONUDC

Recommandation 2 : Renforcement de capacité du dispositif de suivi & évaluation

L'un des défis critiques dans la gestion d'un système de Suivi et Évaluation pour un grand programme qui comprend plusieurs projets mis en œuvre par diverses organisations est d'obtenir des données de qualité et cohérentes pour les indicateurs. Chaque organisation partenaire de mise en œuvre possède son propre système de S&E, qui est conçu en fonction de ses besoins et ressources organisationnels. De plus, chaque organisation est à un niveau de capacité différent. Afin d'amener tout le monde au niveau de capacité souhaité, il est essentiel de renforcer leurs capacités et le système de S&E afin qu'ils soient en mesure de rendre compte avec des données opportunes et de qualité. Pour assurer un développement efficace des capacités il faudra :

1. Une évaluation des besoins en capacité
2. Concevoir des sessions de formation pertinentes : une fois l'évaluation des besoins terminée, un certain nombre de sessions de formation doivent être organisées pour couvrir les composants d'un système de S&E, tels que : la théorie du changement, la chaîne de



résultats, les indicateurs et métadonnées, le cadre logique, le plan de S&E, les outils de collecte de données, les chemins de données, les enquêtes et évaluations, la gestion de données, les révisions et évaluation, la sélection des formateurs pertinents.

Responsabilité : PBF, OIM et ONUDC, Gouvernement

Recommandation 3 : Meilleure coordination, carte de communication et capitalisation des leçons apprises et partage des connaissances

Dans un projet conjoint la coordination est essentielle pour la bonne marche des activités du projet. Une meilleure communication entre les partenaires d'implémentation et les partenaires intervenant dans les différentes zones d'intervention est capitale pour assurer plus d'impact au niveau du terrain et renforcer le rapport coût-efficacité, c'est-à-dire avoir plus d'impact avec moins de ressources. La mise en place de la coordination nationale est un préambule dans ce sens mais il faut que les actions soient plus coordonnées au niveau du terrain pour rendre cette synergie réelle au-delà des discussions au niveau de la coordination régionale et locale.

Une carte de communication doit être élaborée pour une circulation plus fluide de l'information tout en respectant la protection des données personnelles. Des efforts doivent être faits pour faire de la communication, de la capitalisation et du partage des leçons apprises un outil intégral du processus de gestion. Par exemple, les sessions de restitution du cadre de dialogue entre les agents de première ligne aux points d'entrée (autorités administratives, personnel de santé et FSI) et les populations doivent être documentées et filmées pour assurer une diffusion à grande échelle. Ces supports peuvent être un bon outil même pour les communautés pour assurer la restitution au niveau des différentes localités sans perte et manipulation de l'information. Ces produits peuvent instaurer davantage la confiance et même servir de support pour interpellier les responsables par rapport aux points de discussion retenus. Les vidéos réalisées sur les missions de suivi et des ateliers de capitalisation doivent être partagées à grande échelle à travers les chaînes de TV, les réseaux sociaux tels que YouTube et WhatsApp et la réalisation de brochure pour diffuser les grandes leçons apprises du projet.

Responsabilité : ONUDC

Recommandation 4¹¹:

- 1) Assurer la continuité de l'activité d'assistance juridique dans le système de justice pénale par les paralégaux considérée comme une initiative efficace et très bien appréciée par les responsables des juridictions et les responsables des MAC. Cette action convient pour un plaidoyer en faveur du développement des stratégies nationales, notamment judiciaires, pour lutter contre la surpopulation carcérale.
- 2) Poursuivre et renforcer l'utilisation de l'initiative du système pilote de communication à distance. L'installation de la phase pilote du dispositif de visioconférence est un outil technologique pouvant servir à renforcer la digitalisation (Intelligence Artificielle) du service public de la Justice. Ce dispositif permettra la tenue des audiences et auditions par vidéoconférence. En outre il contribuera à la réduction des charges de fonctionnement, ainsi que la mitigation des risques sécuritaires et sanitaires liés aux mouvements des détenus. Ce système va améliorer la lenteur dans le processus des procédures judiciaires. (Le dispositif fonctionnera sur une fréquence radio ce qui amoindra le coût de la connexion internet).

¹¹ Encourager l'application effective du Plan d'Action de Lilongwe pour l'accès à l'assistance juridique dans le système pénal en Afrique, afin de permettre des procès équitables et rapides ;



Responsabilité : ONU DC

Recommandation 5 : Développer et divulguer en collaboration avec les responsables judiciaires des plans de préparation et de gestion des catastrophes et des épidémies dans les institutions carcérales afin d'améliorer la prévention et la qualité de la réponse sanitaire.

Selon plusieurs études sanitaires au Burkina Faso, le risque sanitaire avant la Covid-19 était déjà présent, car les épidémies sont récurrentes dans les prisons burkinabè. On y enregistre entre autres le paludisme, la tuberculose, la gale, le VIH. Il y'a aussi parfois, notamment pour les personnes âgées, des cas de troubles d'insomnie, d'anxiété et de dépression. L'arrivée d'un cas dans les prisons aurait aggravé cette situation précaire. En plus, au sein des prisons, souvent le personnel médical manque et les structures de santé ne sont pas suffisamment adaptées pour lutter contre le Covid-19 par manque de moyens pour se protéger et protéger les détenus.

Responsabilité : ONU DC

Recommandation 6 : Continuer à soutenir le développement des mécanismes informatisés et technologiques de surveillance judiciaire afin de permettre la comparution libre de personnes en conflit avec la loi lorsqu'elles ne représentent pas un danger, en collaboration avec les responsables judiciaires. Etendre la couverture géographique du dispositif pilote de visioconférence.

Responsabilité : OIM et ONU DC

Recommandation 7 : OIM et ONU DC doivent aller au-delà des annonces (Cross-Cutting Element) ¹²en déclinant une note méthodologique spécifique **GENRE** pour chaque projet. Ceci pourrait être une sorte de feuille de route assortie d'objectifs, résultats, indicateurs, responsables opérationnels, produits attendus, actions à prendre (décision). Cette approche sera intégrée dans le plan de suivi-évaluation des projets.

Dans ce projet, le genre, a été présenté comme un domaine transversal. Ainsi, tout le monde (les staffs de l'OIM et l'ONU DC et leurs partenaires) doit s'y coller, et pour tout ce qui est entrepris au titre du projet (c'est-à-dire dans toutes les activités). Il est dit que le document du projet mentionne clairement la prise en compte du genre dès sa conception et que, néanmoins, il ne prévoit aucun dispositif ni aucune stratégie pour agir ainsi et documenter les expériences. Par contre, il a été indiqué que les indicateurs seront sexo-spécifiés. L'évaluation finale du projet a constaté les failles d'une telle approche : on peut bien former les staffs, les outiller convenablement et passer à côté des cas sensibles d'atteinte aux principes de genre.

Responsabilité : OIM et ONU DC

Recommandation 8 : La prise en compte de la résilience économique des ménages, riverains, (hommes, femmes, jeunes) dans les futurs projets.

Cela renforce les effets du projet sur la paix et la cohésion sociale, car rappelons que la vulnérabilité économique est un facteur important qui alimente les conflits. Mentionnons aussi que la pauvreté, le sous-emploi ou l'oisiveté favorisent l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés rebelles ou terroristes. La vulnérabilité économique touche aussi bien les investissements individuels (activités génératrices de revenus), que les investissements communautaires et sociaux (forages, maisons de jeunes, moulins, centres de formation, écoles, centres de santé, etc.).

¹² Élément transversal



Responsabilité : à l'endroit du Gouvernement

Recommandation 9

Capitaliser les leçons apprises à travers cette expérience qui s'est révélée très utile dans l'implication des femmes, des jeunes, au processus de prise de décision mais également pour sa contribution significative à la prévention, ainsi qu'à la gestion non violente des conflits

3 Annexes

Annexe 0 : liste des documents consultés

- ALNAP (Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian). 2006. Evaluation Humanitarian Action Using OECD/DAC Criteria. www.alnap.org/pool/files/eha_2006.pdf
- Fédération. 2011. Guide de la Fédération pour le suivi et l'évaluation. www.ifrc.org/MandE
- OCDE/CAD (Organisation de coopération et de développement économiques / Comité d'aide au développement). 2011. Site web du CAD sur l'évaluation du développement : http://www.oecd.org/document/35/0,3343,en_21571361_34047972_31779555_1_1_1_1,00.html
- https://www.ifad.org/documents/38714182/39748829/manual_f.pdf/53d8f759-9909-4c29-88e6-c6510f6f3128
- Rapport de l'Etude Baseline,
- ONUDC_Rapport final Projet COVID-19_BF_2023,
- Rapport final de l'évaluation à mi-parcours,
- Document de Project avec théorie du changement et cadre des résultats,
- Tableau de suivi des indicateurs de performance,
- Plan de suivi-Evaluation
- Liste des personnes à rencontrer

Annexe 1-TDR de l'évaluation finale


TDR_Evaluation_Final
e_Projet_IB.0224_PBF_

Annexe 2-Matrice d'évaluation


MatriceEvaluationFin
ale_vf.docx

Annexe 3-lien outils électroniques sur Kobotoolbox

Liens outils de collecte des données :

1. Questionnaire Détenu

<https://kobo.humanitarianresponse.info/#/forms/a8b7uQs8CYW32tebdmW7rz>

2. Questionnaire APL

<https://kobo.humanitarianresponse.info/#/forms/a3wo3k6XVVNEY9KM2HxL5A>

3. Questionnaire population riveraine



<https://kobo.humanitarianresponse.info/#/forms/aP8jnSCQBReJtamktgmH4>

4. Questionnaire voyageur et transporteur

<https://kobo.humanitarianresponse.info/#/forms/aHxg3RY9PPyzcGoQ3PCdS6>



Annexe_4-Liste des personnes rencontrées

	Structure	Nom et Prénom	Fonction	Phone
1	ONU DC	HAROUNA Zihiri	Spécialiste national des affaires pénitentiaires	+22671407707
2	ONU DC	TIENDREBEOGO Aristide	VNUN Paralégal	+22674879639
3	ONU DC	Mme. BA Rabiadou Alima	VNUN Paralégal	+22671980125
4	Association Génération Lumière	Mr. Isidore Zoungrana	Chef de projet	+22676063062
5	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité	Dougouri Aboudou-Kader	Commissaire de Police/ Direction de la Police des Frontières	70112415
6	Ministère de la santé/Direction de la Protection de la Santé de la Population	Dr Lengane Drissa, Mr. Ouattara Djina	Médecin de santé publique En service à la Direction de la Protection de la Santé de la Population	+22670299903 +22670286420
7	Ministère de la Justice	Mr Zongo Marcel	Directeur de l'éducation aux droits humains	+22670116417
8	Ministère de la Justice	Mme Zeinabou	Directrice de l'éducation aux droits humains	
9	District sanitaire de Dori	Dr Amidou Ouedraogo	Collaboration avec OIM, Projet PBF-Covid-19	76033487
10	Direction régionale de la santé	Dr Tougri Lende	Collaboration avec OIM, Projet PBF-Covid-19	70851245
11	OIM	Mr. Kokou Innocent ABRESSE	Chef de projet	
12	OIM	Dr. Pascaline ILBOUDO	Point focal projet	
13	OIM	Mr. BAKO Payon	Suivi-Evaluation	
14	OIM	DAYOU Aphonse	Finance	
15	OIM	Traoré ZIDI	Finance	
16	OIM	Idelki FAMILIA	Immigration and Border Management Programme Coordinateur	

Annexe 5-Base de données nettoyées Finale



Annexe 5-Base de données nettoyées210

Annexe_6 : Questionnaires quantitatifs en Word



QuestionnaireAPL_vf.docx



QuestionnaireDetenu_vf.docx



QuestionnaireRiverai_n_vf.docx



QuestionnaireTransporteur_vf.docx